CONVOCATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 20 NOVEMBRE 2014 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUA-TION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Finances, budget, contrôle de gestion

- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015
- BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICA-TIVE N°2
- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 SEP-TEMBRE 2014 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2013 DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC
- CONVENTION DE MUTUALISATION DES SER-VICES : AVENANT N°3
- GARANTIE D'EMPRUNT AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ OSICA POUR LA RÉHABILITATION DE 101 LOGEMENTS DES RÉSIDENCES BACH ET HAEN-DEL DU QUARTIER SAINT JEAN À BEAUVAIS
- TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOI DE DIREC-TEUR DE PÔLE ÉVÈNEMENTIEL ET COMMUNICA-TION

Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSO-CIATION EUROPÉENNE CONTRE LES LEUCODYS-TROPHIES (ELA)
- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE -PROGRAMMATION 2014 - FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

- RÉACTIVATION DU MARCHÉ DE QUARTIER SAINT LUCIEN SUR LA PLACE SITUÉE RUE DU DOCTEUR MAGNIER

Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public

- SUBVENTION « ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT » : ATELIER MÉDIATION ET BIEN-ÊTRE
- SUBVENTION ASSOCIATION AIDE AUX VICTIMES 60 : GROUPE DE PAROLES POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES
- RÉACTUALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION
- CONVENTION RELATIVE À LA CESSION DES SIRÈNES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - FIN DU DISPOSITIF RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE
- CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE BEAUVAIS ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT
- CONVENTION DÉPARTEMENTALE RELATIVE AU TRAITEMENT DES PLAINTES, MAINS COU-RANTES ET PROCÈS-VERBAUX DE RENSEIGNE-MENT JUDICIAIRE EN MATIÈRE DE VIOLENCES CONJUGALES

Affaires scolaires et périscolaires, UPC

- ENFANCE FÉÉRIES DE NOËL CONCOURS « JOYEUX NOËL »
- AFFAIRES SCOLAIRES PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DU 1^{ER} DEGRÉ - REVALORI-SATION ANNUELLE
- ENFANCE CARNAVAL DES ENFANTS CONCOURS « VIVE LE PRINTEMPS »
- AFFAIRES SCOLAIRES CLASSES DE DÉCOU-VERTES 2^{ÉME} ET 3^{ÉME} TRIMESTRES 2014-2015
- AFFAIRES SCOLAIRES ÉCOLES MATERNELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2014
- AFFAIRES SCOLAIRES SUBVENTION TRANS-PORTS 2015

- AFFAIRES SCOLAIRES ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ÉCOLES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS (PAC) ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES (AEC) CLASSES COOPÉRATIVES
- AFFAIRES SCOLAIRES SUBVENTIONS RÉSEAUX ECLAIR (SOLDE)
- DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE VOISINLIEU ET DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES GEORGES RÉGNIER ET JEAN ZAY

<u>Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label</u> ville d'art et d'histoire

- CONVENTION AVEC RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE ET JEAN-MICHEL SAVARY
- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION BEAUVAIS CATHÉDRALE ET L'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSO-CIATION DIAPHANE PROJET « LES 1 000 BRIQUES : MÉMOIRES DE LA MAISON D'ARRÊT DE BEAUVAIS »

Sports

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEP-TIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
- TRANSQUAR 2014 DÉSIGNATION DE L'ASSO-CIATION BÉNÉFICIAIRE D'UNE PARTIE DES DROITS D'INSCRIPTION
- ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2014 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu

- RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE
- RÉSERVES FONCIÈRES MARISSEL ACQUI-SITION MONSIEUR VERON
- PROJET DE RÉNOVATION URBAINE RUE BINET, ALLÉE MONTESQUIEU ET ALLÉE COLETTE RÉGULARISATIONS FONCIÈRES ENTRE LA VILLE ET L'OPAC DE L'OISE
- VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION S N° 574 À LA SOCIÉTÉ TECHSTAR SAS
- LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE VENTES DE LOTS
- CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ D3 POUR PERMETTRE LE DÉVOIEMENT D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR BEAUVAIS ET CONVENTION DE VOIRIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONTOURNEMENT DE TROISSEREUX

Circulation, transport, stationnement

- MODIFICATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT
- DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 13 novembre 2014

Le jeudi 20 novembre 2014 à dix-huit heures trente,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT: Madame Caroline CAYEUX

PRÉSENTS: Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Franck PIA, Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Corinne CORILLION, Madame Cécile PA-RAGE, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Monsieur Philippe VIBERT (représenté par Mme le Maire au dossier n°1), Madame Catherine THIEBLIN, Madame Françoise BRAMARD, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Aysel SENOL, Monsieur Claude POLLE, Madame Nicole WISSOTZKY, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Fatima ABLA, Monsieur Jacques DORIDAM, Monsieur Denis NOGRETTE, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Nathalie BERTOIS (représentée par M. PIA au dossier n°1), Madame Béatrice PERNIER (absente au dossier n°1), Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Christophe GAS-PART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Madame Aissé TRAORE, Monsieur Benoît MIRON, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Chanez HERBANNE. Madame Elodie BAPTISTE. Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Stéphanie PRIOU, Monsieur Grégory NAR-ZIS. Monsieur Mehdi RAHOUI. Madame Monique THIERRY, Madame Florence ITALIANI, Monsieur David ILLIGOT.

POUVOIRS: Monsieur Jérôme LIEVAIN à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur Mamadou LY à Madame Corinne CORILLION.

Date d'affichage :	27/11/2014
Date de la convocation :	13/11/2014
Nombre de présents :	40 au dossier n°1 43 à partir du dossier n°2
Nombre de votants :	44 au dossier n°1 45 à partir du dossier n°2

Madame Élodie BAPTISTE est désignée secrétaire de séance.

Mme LE MAIRE: Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2014. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce procès-verbal? S'il n'y en a pas je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, je voudrais vous dire que la ville de Beauvais a été lauréate du prix de l'exemplarité 2014 dans la fonction publique territoriale et hospitalière en Picardie. Nous figurons en effet parmi les 5 lauréats 2014 de ce prix parce que nous avons 6 % actuellement de travailleurs handicapés et nous dépassons ainsi l'objectif fixé par la loi. Ce trophée est organisé par HANDI-PACTE Fonction Publique Picardie et ces prix ont pour vocation de valoriser les initiatives positives menées par les employeurs publics picards. Je dirai aussi que la ville de Beauvais réalise un important travail de sensibilisation et d'accompagnement pour l'accueil de travailleurs reconnus travailleurs handicapés tant au niveau du recrutement que de l'aménagement des postes de travail. Je pense que vous savez tous que atteindre l'objectif de 6 % c'est 1 % de plus que ce qui est fixé par la loi et c'est même 6,63 pour être très précise. Voilà l'information que je voulais vous donner et voilà le trophée qui nous a été remis hier à Amiens dans les mains de Françoise BRAMARD.

Nous passons au premier point de l'ordre du jour, il s'agit de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable. Je passe la parole à Jean-Luc BOURGEOIS.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOP-PEMENT DURABLE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au « rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » permet la mise en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle de l'environnement II) prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Les nouveaux articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. Cette analyse peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » que sont :

- La participation des acteurs,
- L'organisation du pilotage,
- La transversalité de l'approche,
- Le dispositif d'évaluation partagé,
- Le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant.

L'objet de cette délibération est donc d'attester que le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis a bien été présenté en conseil communautaire.

Organisation du rapport :

Des tableaux récapitulatifs identifient les objectifs des documents stratégiques majeurs au regard des finalités de développement durable.

Ensuite, le rapport liste les nouvelles actions pour 2014, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ».

Pour sa quatrième année de publication, des chiffres clés et des indicateurs de suivi ont été ajoutés pour chaque finalité au niveau territorial. Ces indicateurs ont pour objectif d'aider dans l'évaluation de nos actions sur notre territoire. L'identification d'indicateurs pertinents, accessibles et fiables est un travail en cours et vouée à améliorer année par année.

Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « actions d'exemplarité internes aux services ». Un tableau d'indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne des quatre entités (CAB, Ville de Beauvais, CCAS de Beauvais et l'Office de Tourisme du Beauvaisis).

Enfin, le rapport se termine avec une courte des-

cription de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des services illustrées par quelques exemples concrètes.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 07/11/14, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable.

M. BOURGEOIS: Mes chers collègues, comme tous les ans, cela fait déjà la quatrième année que nous procédons ainsi, dans le cadre de la loi Grenelle 2 nous sommes dans l'obligation de publier avant le débat d'orientation budgétaire, c'est pour cela que ce rapport vient en premier, un rapport sur l'année écoulée en matière de développement durable.

Rappelons déjà, à des fins de comparaison facile par le ministère du développement durable, qu'un canevas est imposé et qui est le même pour toutes les collectivités ayant un Agenda 21. Je crois qu'il est intéressant de citer rapidement le plan : 5 finalités du développement durable qui ont été sélectionnées, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité, la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation. Et puis on trouve aussi 5 éléments de la démarche : comment est organisé le pilotage, la stratégie d'amélioration continue, la participation des citoyens et du monde associatif, la transversalité de l'approche et une évaluation.

Vous verrez aussi au début du document que la ville de Beauvais et la C.A.B., puisque évidemment ce rapport est le même pour les 2 collectivités sinon ça n'aurait aucun sens, il est montré qu'à travers des documents stratégiques, c'est une nouveauté de cette année, on trouve les 5 finalités du développement durable. Alors je crois qu'il vaut la peine de citer tous ces documents stratégiques, c'est l'Agenda 21 bien sûr mais après le projet de territoire prospective 21, le plan local d'habitat, le S.C.O.T., le plan de déplacement urbain, le plan climat énergie territorial, le plan d'harmonie sociale et le C.U.C.S. Que dire encore ? Un même plan, pour que ça soit facilement compréhensible et aussi on puisse faire des comparaisons, se retrouve pour développer chacune des 5 finalités que je vous ai évoquées. Donc on trouvera en quelque sorte en introduction, un portrait du territoire avec quelques chiffres-clés et les indicateurs de suivi, il y a beaucoup évidemment de chiffres-clés qui sont tirés des statistiques de l'I.N.S.E.E. Et puis nous trouverons pour chaque axe les nouvelles actions initiées en 2014 s'il y a lieu, les actions ayant progressé, les actions courantes et aussi ce qui est très important les actions d'exemplarité internes aux services puisqu'il s'agit évidemment d'une démarche pour les services qui est transversale.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire avant que l'on puisse passer, Madame le Maire, la parole au directeur du développement durable qui va nous faire une présentation très résumée de chaque axe. Mme LE MAIRE: Mes chers collègues, puisque je donne la parole à Monsieur SERGENT, je suspends donc le Conseil Municipal et nous le reprendrons à l'issue de son intervention.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. SERGEANT : Merci Madame le Maire, bonsoir. Je vais vous faire une présentation assez synthétique du document qui vous a été transmis.

Tout d'abord, les nouvelles actions pour l'année 2014 reclassées au niveau des 5 finalités du développement durable, comme Monsieur BOURGEOIS l'a présenté. D'une part la lutte contre le changement climatique avec des actions nouvelles pour 2014 qui sont la création du parking de covoiturage à côté du stade Brisson et une installation de panneaux solaires au pôle tennistique, puisque c'est un équipement récent et qui a fait l'objet d'études techniques adaptées à cette installation.

Sur la deuxième finalité, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, l'installation de 4 ruches sur l'ensemble de la ville, on peut citer notamment aux services techniques, à l'Ecospace et sur certains espaces publics. Ensuite, toujours sur l'aspect biodiversité, la mise en place de 2 semaines de repas bios par l'unité de production culinaire, les enfants des écoles ont bénéficié d'actions développées sur le mois de mai de cette année pour découvrir des produits bios et également locaux.

Sur la troisième finalité qui est l'épanouissement de tous les êtres humains, 2 actions citées en 2014 : la mise en place de l'accompagnement scolaire dans le cadre des A.L.S.H. et des Cit'Ado, un travail éducatif renforcé cette année ainsi, que l'ouverture de la Bulle qui est un accompagnement pour les familles et un lieu d'échanges autour de la parentalité. Sur le volet cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations, on a la mise en place du dispositif expérimental « tranquillité seniors » qui permet d'alerter les personnes âgées par rapport à des démarches malveillantes qu'on a malheureusement quelques fois. Enfin, le développement suivant les modes de production et de consommation responsables, avec notamment le soutien et la création d'emplois locaux en privilégiant les entreprises et les travailleurs beauvaisiens et beauvaisins dans le cadre de la construction du centre commercial du Jeu de Paume.

C'est une synthèse des nouvelles actions que vous pourrez retrouver dans le rapport plus détaillées, sachant que dans ce rapport vous avez également un état d'avancement des actions qui ont été menées depuis quelques années, notamment une reprise sur les actions 2013 ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs qui vous sont présentés.

Alors à ce sujet, au niveau des indicateurs, cette année nous avons fait un travail un peu plus approfondi concernant les impacts de nos actions. Donc pour ce qui est de la ville il y a un exemple ici concernant les accueils de loisirs, l'indicateur territorial qui nous concerne, puisque en fait c'est la ville qui a la compétence d'accueil périscolaire, on a un taux d'occupation de ces équipements à hauteur de 72 % notamment en périscolaire, c'est-à-dire le soir. Ce taux assez important pour la ville est lié à 4 actions qui sont menées depuis un certain nombre d'années et des actions nouvelles également, la mise en place

d'un accompagnement scolaire, un programme éducatif innovant avec de nombreuses activités pédagogiques à la fois variées mais en nombre très important, des horaires adaptés aux besoins des familles, notamment le soir mais également le matin, et enfin une proximité directe dans les quartiers avec 15 accueils de loisirs dans les différents quartiers et plus de 1 000 places disponibles pour les enfants. Donc c'est un exemple d'une mesure de l'impact des actions liées à une compétence de la ville, vous pourrez trouver d'autres exemples dans le rapport sur toutes sortes de domaines d'activités portées par la ville. Merci.

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme LE MAIRE: Nous reprenons donc le cours du conseil municipal. Si vous avez des questions ou des interventions mes chers collègues, vous avez la parole.

Mme FONTAINE: Merci Madame le Maire. Dans le portrait du territoire vous parlez de la qualité de l'air. Le rapport indique que le Beauvaisis est un territoire assez émetteur de carbone, mais vous n'incluez pas les émissions de l'aéroport, vous ne nous reprocherez pas d'avoir lu les conclusions du G.I.E.C. à moins que vous ne considériez les experts du G.I.E.C. comme d'illustres utopistes chevelus. Personne ici n'ignore le classement de notre département réalisé par un hebdomadaire national. Nous sommes 91ème sur 96 au palmarès de l'écologie.

Notre collectivité doit prendre la voie d'un engagement volontaire. Les résultats de gaz à effet de serre pourraient doubler si on inclut les émissions de l'aéroport. Notre commune doit s'engager beaucoup plus fortement à réduire ses émissions de CO2 d'ici à 2020 et même plus dès aujourd'hui. Nous devons projeter un véritable plan d'action décrivant les mesures qui doivent être prises pour réaliser notre engagement respectant les programmes relatifs à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et des divers accords internationaux. Ce que nous ne faisons pas aujourd'hui nous le paierons demain.

Ainsi je demande un bilan carbone de l'aéroport selon la méthode ADEME intégrée au rapport sur le développement durable 2014 en Beauvaisis.

Mme LE MAIRE: Madame FONTAINE, j'entends votre dernière demande concernant l'aéroport, je pense que cette demande vous devez l'adresser au président du Syndicat Mixte de l'aéroport, pour ne pas le citer le président du conseil général de l'Oise. Je ne suis qu'une vice-présidente et je pense que l'exécutif étant tenu à la fois par le conseil régional et le conseil général c'est à eux qu'il faut adresser cette demande. Mais Jacques DORIDAM voudrait intervenir.

M. DORIDAM: Je voudrais dire que cet après-midi j'ai passé une réunion de travail avec l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires justement qui venait visiter la plateforme aéroportuaire. Je voudrais juste préciser 2 choses, la qualité de l'air de l'aéroport est meilleure que celle constatée dans toutes les autres stations d'étude de l'air du département. C'est quelque chose qui est ressorti du rapport et il n'y a pas de suie noire sur l'aéroport. Ce sont 2 informations qui sont importantes. Et la troisième chose c'est que les météos envisagent aussi d'étudier l'air et de

temps en temps vous avez des alertes à l'ozone sur la forêt de Compiègne, ce n'est pas l'aéroport de Beauvais, figurez-vous qu'avec les vents ce sont plutôt les agglomérations de Londres qui nous envoient leurs saletés dans l'air.

M. BOURGEOIS: Je pourrais dire un mot là-dessus. Madame FONTAINE c'est exactement la même question que vous aviez posée l'autre jour devant le conseil communautaire, mais ça n'a pas d'importance. Donc je vous précise que vous allez avoir une réponse sur ce que vous avez demandé l'autre soir, elle est en voie de finalisation. Comme une fois vous m'aviez demandé des détails précis sur un terrain rue du Pont Laverdure, dont vous avez eu la réponse précise. Là ce sera la même chose mais vous savez certainement très bien qu'il existe évidemment un rapport environnemental de l'aéroport qui est regardé à la loupe au S.M.A.B.T., d'une part, où des élus du département, de la région et de l'agglo sont présents, et puis également la C.E., commission d'environnement aussi de l'aéroport. Donc de toutes façons, le bilan carbone global a été fait et c'est justement ce rapport-là fort intéressant qu'on peut vous communiquer, comme ça vous serez renseignée sur toutes les natures des missions, y compris la part de l'aéroport dans le bilan carbone du Beauvaisis.

Mme FONTAINE: Merci beaucoup. C'est la même question puisque le même rapport développement durable est pour l'agglo comme pour la ville donc je réitère mes questions. Merci pour votre réponse. Donc je peux me permettre de continuer.

Mme LE MAIRE: Mais si vous me demandez la parole, bien volontiers Madame FONTAINE!

Mme FONTAINE : À propos de l'alimentation dans les cantines scolaires, entre la gestion des déchets et la protection des ressources on voit apparaître de façon visible le sigle AB ce qui évidemment m'interpelle, puis un encart sur les nouvelles actions en 2014, actions qui nous semblent bien pauvres. En effet, 2 semaines en juin de bio dans la restauration scolaire c'est trop peu. Je vous rappelle que le Grenelle de l'environnement préconise 20 % de bio dans les cantines. Ce rapport sur le développement durable précise que 2 fois par mois des produits biologiques sont proposés aux enfants de Beauvais. En exemple je citerai les salades de lentilles, yaourts ou fruits de saison. Il y a de quoi être perplexe quand on voit ces maigres propositions qui, j'ose le dire, reflètent le peu d'ambitions dans ce domaine. La moindre des choses serait pour les enfants du Beauvaisis de mettre tout en œuvre et rapidement pour que ceux-ci puissent bénéficier enfin dans leur assiette de produits de qualité. C'est une question sanitaire et de justice sociale. Nos enfants ont droit aux repas santé qui sont, nous le savons bien, facteurs de réussite scolaire. Cette question est centrale et d'ailleurs de nombreux élus de tous bords l'ont déjà largement prise en compte. Alors pourquoi pas nous ? La région fait une expérimentation pour introduire des aliments bios et locaux en restauration collective, c'est-à-dire que la région a payé un bureau d'études spécialisé pour aider les partenaires à rentrer en contact avec les producteurs bios et locaux. D'aucuns invoqueront la question du surcoût. A-t-on réellement estimé dans le détail le coût réel d'un passage aux repas bios ? Sait-on exactement ce qui va à la poubelle actuellement chaque

jour après le repas scolaire ? Cette future dépense nouvelle est-elle si importante rapportée aux autres chapitres budgétaires souvent colossaux ? C'est, vous l'avez compris, une question de choix, alors faisons ce choix.

Les filières bios locales existent dans la région, le Beauvaisis est un territoire où il y a le plus d'offres avec 32 agriculteurs bios. On nous propose de nombreux produits, pains, produits laitiers, fruits et légumes, miel, viande, etc. Vous n'êtes pas sans savoir que la Picardie n'est pas qu'une terre de betteraves et de pommes de terre. Allons donc voir ce qui se passe à Laon, comment sont approvisionnés collèges et lycées.

Par ailleurs, ce rapport sur le développement durable préconise la limitation des déplacements afin de faire baisser les gaz à effet de serre. Alors passons de l'écrit aux actes et n'attendons plus pour développer les circuits courts et la collaboration ville campagne en matière d'alimentation. Nous en serons fiers et l'enjeu est de taille. Je ne pense en aucun cas aux pêches et aux tomates si chères à Madame PARAGE. Car j'ajouterai pour conclure que les rapports de l'organisation mondiale de la santé et du programme des Nations Unies pour l'environnement sont alarmants et désignent les perturbateurs endocriniens via les pesticides comme une menace mondiale pour la santé humaine et pour l'environnement, ces perturbateurs endocriniens que l'on retrouve en grande quantité entre autres dans les assiettes de nos enfants.

Et pouvez-vous nous tenir informés sur le projet avec « Terre de liens » ? Je vous remercie.

M. BOURGEOIS: Je vais faire comme tout à l'heure, je vais donner les éléments sur lesquels on a travaillé. Si vous voulez nous avons l'esprit excessivement libre en la matière, c'est-à-dire qu'on s'est beaucoup investis sur la qualité des productions locales. Il est évident que ce soit pour les enfants des cantines, mais même aussi des collèges et des lycées, de tous les organismes, de toutes les collectivités et aussi le citoyen, ce problème de la qualité alimentaire est absolument essentiel, bien entendu et c'est un souci permanent.

Alors je crois qu'il ne faut pas non plus essayer de faire peur en partant de chimie qui serait introduite furtivement dans notre assiette, on sait très bien que ça existe, que c'est un risque. Ce risque chimique est un risque de notre époque. En réalité on s'est engagés très tôt en la matière.

Vous évoquez le partenariat avec « Terre de liens », je crois que c'est par là qu'il faut commencer puisque c'est une initiative qui a déjà plusieurs années, puisque nous avons acquis un fameux terrain de 4,2 hectares et qu'on cherche à céder à un ou deux maraîchers mais qui, à ce jour, et ça c'est totalement indépendant de notre volonté, ni des efforts même que fait « Terre de liens », nous n'avons pas encore pu fixer un maraîcher sur ces terres-là. On sait pourtant que sur d'autres villes, par exemple comme Laon, voire Amiens, cette recherche a été fructueuse. Là ce n'est pas du tout la faute de la C.A.B., en réalité ces gens n'ont pas poursuivi et pourtant nous avons proposé toutes les aides possibles puisque évidemment le loyer serait symbolique, il y aurait une aide aussi pour les bâtiments qu'ils seraient amenés à construire.

Il y a d'autres problèmes évidemment qui se posent, ce n'est pas si simple. Il faut aussi évoquer des expériences qu'on a menées avec la région Picardie, donc les 2 semaines de repas bios, c'est un exemple, donc on travaille avec eux là-dessus. On a sollicité tous nos collègues de la communauté d'Agglomération pour qu'ils puissent faire l'inventaire de terres de maraîchage qui seraient disponibles ou du moins de terres qui seraient adaptées aux maraîchages. Mais aujourd'hui force est de constater que les quantités suffisantes pour une expérience à grande échelle, c'est-à-dire pour fournir le nombre de repas suffisants, et bien toute cette production elle échappe au local, elle va sur l'Ile-de-France.

Voilà donc la situation, je vais laisser mes collègues un peu développer plus en détail mais là je crois et je suis très ferme là-dessus, ce n'est pas un manque d'initiatives du tout ni le fait de dire qu'il n'y a pas de problèmes. Il y a un problème. Et donc il faut évidemment faire tout pour qu'on ait une sécurité alimentaire. C'est quand même la clé de la plupart des programmes éducatifs qu'on mène, santé et alimentation, c'est absolument essentiel. Mais effectivement aujourd'hui il y a un manque de ressources locales et puis aussi il y a des gens qui ne viennent pas se fixer pour justement faire des filières courtes d'une quinzaine, voire au maximum d'une trentaine de kilomètres. Voilà l'introduction que je pouvais faire à votre question qui est une question importante.

Mme PARAGE: Je vais reprendre un petit peu les propos que j'ai tenus au conseil d'agglomération. Nous avons le souci de pouvoir proposer à chaque fois que c'est possible à nos enfants en restauration et à nos personnes âgées sur les R.P.A. des produits biologiques, maintenant ce qui me dérange dans votre discours c'est ce que vous dites sur les pesticides. Il faut cesser d'incriminer systématiquement les agriculteurs, maintenant on a une agriculture qui est raisonnée, qui est étudiée et tout se fait par géolocalisation ou par traitement GPS et les produits sont dispersés sur les plaines en fonction des quantités demandées sur les céréales. Donc il faut cesser de toujours critiquer les agriculteurs.

Je n'ai pas de contrat avec les agriculteurs, loin de là, mais il fait arrêter ce discours, on ne cherche pas à empoisonner nos enfants dans la restauration. Ce que je vous ai indiqué également c'est que notre souci en restauration municipale sur le bio c'est de pouvoir s'assurer les quantités nécessaires pour pouvoir nourrir chaque jour les enfants par rapport au menu proposé et que depuis, enfin bien avant, mon collègue Monsieur TABOUREUX quand il avait cette délégation avait également ce souci de pouvoir proposer des menus bios mais nous n'en avions pas la possibilité. Maintenant je n'ai pas le recul suffisant, je laisse la parole à Olivier TABOUREUX pour vous expliquer les travaux que nous avons menés.

M. TABOUREUX: Madame FONTAINE, si vous nous avez énoncé un manifeste en faveur du bio et des circuits courts tant mieux, je ne vois pas tellement les critiques qui peuvent être formulées à l'encontre de la restauration scolaire à Beauvais. On s'y est mis dès 2003, ça fait déjà un certain temps et certainement avant le conseil régional, effectivement on n'arrivait pas à se faire achalander. Quand on peut lire que ce serait bien que 20 % des plats ou des denrées soient d'origine bio, mais c'est comme quand

on disait aussi en 1980 qu'il faudrait amener 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, ça met un petit peu de temps à pouvoir se faire ne serait-ce que de façon logistique, et aujourd'hui on dit qu'il faut 50 % de jeunes en licence et on n'y est pas encore, donc on arrivera certainement à 20 % de bio quand le bio se sera davantage développé.

Maintenant quand je vous entends parler de justice sociale, je me souviens très clairement que Martine GUILBAUD nous avait dit quand on est arrivés en 2001 « ce qui m'inquiète c'est qu'il y a des enfants qui ne fréquentent pas la restauration et qui ne mangent pas ». 13 ans plus tard il y a 100 élèves de plus dans les écoles de Beauvais, il y a 1 000 enfants de plus à la restauration scolaire, c'est-à-dire que 60 % des enfants de Beauvais de maternelle et d'élémentaire fréquentent la restauration scolaire et je pense ont des repas de qualité, à comparer aux collèges beauvaisiens où quelques fois il y a moins de 20 % et quelques fois 10 % des élèves qui fréquentent. Donc voilà, je pense que ce serait bien de balayer un petit peu devant sa porte.

Mme LE MAIRE: J'ajouterai aussi pour conclure sur ce mini-débat que depuis que nous avons été adhérents du programme EPODE, qui a changé de nom d'ailleurs pardonnez-moi de ne pas avoir le nouveau sigle présent à l'esprit, mais nous travaillons avec une diététicienne qui veille à la composition des menus, une commission de diététique est mise en place à la restauration municipale, les parents reçoivent même et vous en avez la preuve dans le journal de Beauvais, on leur fait une proposition d'un menu équilibré le soir par rapport à ce qui a été proposé le matin et nous travaillons aussi en collaboration avec le cycle santé de l'institut LaSalle pour peaufiner nos propositions de menus et pour améliorer l'offre alimentaire qui est proposée dans nos cantines et dans les R.P.A. Donc c'est vrai que si on pouvait faire mieux on le ferait mais malheureusement notre demande est telle que l'offre qui correspond ne permet pas d'assurer avec régularité la restauration municipale. Je me souviens d'ailleurs d'un marché de poulets bios que nous avions essayé de lancer, au bout de 2 mois, c'était une fois par mois simplement, celui qui avait gagné le marché nous a dit « je ne peux pas fournir, j'arrête ». Donc vous voyez nous avons la volonté de le faire, de le faire plus souvent, de le faire mieux mais malheureusement on n'a pas encore trouvé les filières adéquates pour avoir des réponses satisfaisantes d'une manière régulière. Voilà ce que je voulais dire mais je pense que mes collègues ont donné aussi les bonnes informations.

S'il n'y a pas d'autres questions nous allons donc passer au premier point de l'ordre du jour du conseil, avant toutefois je voudrais vous signaler que Monsieur ILLIGOT et Madame THIERRY ont constitué un groupe sous le nom « Sans Étiquette ».

M. ILLIGOT: Alors au sujet de cette création j'ai préparé une intervention, le groupe va s'appeler Sans Etiquette, on est parti de quelque chose qui était de commun et en fait ça va être le nom du groupe.

Madame le Maire, mes chers collègues, je suis heureux de pouvoir aujourd'hui constituer avec Monique THIERRY notre nouveau groupe municipal que nous avons décidé d'appeler volontairement Sans Etiquette. Je m'explique, lors du précédent conseil municipal du 25 septembre, Florence ITALIANI a

décidé unilatéralement et sans nous consulter de démissionner du groupe Beauvais Bleu Marine pour dissoudre celui-ci. Compte tenu que nous avions appris cette décision par la presse quelques jours auparavant, avec Monique THIERRY nous étions déjà prêts pour constituer ce nouveau groupe qui partage plusieurs influences politiques. Toutefois, la veille nous avions eu la tristesse d'apprendre la mort d'Hervé GOURDEL dans les médias. Aussi Madame le Maire avait décidé lors de ce même conseil de recevoir à titre exceptionnel les représentants des deux religions concernées sur Beauvais, à savoir Monsieur YOUNES et Monseigneur Benoît GONNIN.

J'en profite pour préciser que nous sommes contre le fait de faire intervenir la religion dans le cadre de la politique municipale même s'il s'agit d'une initiative louable. En effet, nous prônons une gouvernance laïque et nos institutions laïques, nous n'entendons pas nous laisser influencer par celle-ci quelle qu'elle soit. De plus, la dérive qui peut être faite du discours religieux nous a démontré à maintes reprises par le passé qu'il a un potentiel dangereux et incontrôlable. Ce discours peut diviser le peuple français et nous y sommes catégoriquement opposés, comme vous je le pense. Aussi nous n'avons pas souhaité créer de polémique en créant immédiatement notre groupe Sans Etiquette délibérément laïque, pour un apaisement de la vie citoyenne et un rassemblement des français plutôt que de risquer une division ou des affrontements lors de ce conseil municipal.

Il est accordé une situation à l'homme d'état contemporain de la révolution française Monsieur TALLEYRAND, « agiter le peuple pour mieux s'en servir ». Or, l'attente de la création de notre groupe s'est donc construite avec sagesse et en opposition avec cette citation apocryphe que nous dénigrons mais qui malheureusement est usée, voire même abusée.

Bien que nous ne soyons que 2 dans ce groupe, nous espérons pouvoir aider tous les électeurs de Beauvais à se rassembler et à faire entendre enfin leurs préoccupations, bien que nous soyons un groupe d'opposition notre démarche sera toujours dans la construction plutôt que dans la destruction. Aussi nous espérons que vous mes chers collègues de la majorité Beauvais pour Tous et Utile à Beauvais croyez en notre sincérité et que vous saurez tenir compte de nos remarques empruntes du respect que tout habitant de Beauvais doit à son maire et ses élus.

En échange nous espérons que les délibérations prochaines se feront dans l'intérêt de nos habitants en sollicitant le minimum possible de nouvelles contributions financières et que bien au contraire en développant au maximum l'activité économique de notre ville avec leur accord éventuellement par référendum, quitte à reporter ou à reconsidérer des travaux comme celui de la place Jeanne Hachette ou des Halles qui, partant d'une bonne initiative, mériteraient une meilleure communication avec nos administrés.

Mme THIERRY: Je voudrais dire tout simplement que je suis en total accord avec ce que vient de déclarer Monsieur ILLIGOT. Alors pourquoi aujourd'hui « Sans Etiquette » ? Il y a fort longtemps il y a eu les « sans culottes », il y a peu de temps on a entendu parler qu'il y avait les « sans dents » alors pourquoi pas les « sans étiquette » aujourd'hui!

En annexe, le rapport de Développement durable.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

M. JULLIEN, CONSEILLER MUNICIPAL

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui est sans vote, s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 (n°92-125), codifié à l'article L2312-1 du CGCT, pour permettre à l'assemblée communale de définir ensemble les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, et ce dans le délai de 2 mois précédant son vote.

La commission « finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 12/11/2014, a émis un avis favorable.

Préambule

Le choix du vote du budget principal et des budgets annexes de l'Elispace et de l'Eau en décembre permet leur exécution dès le 1er janvier et tout particulièrement en ce qui concerne la programmation en matière d'investissement. A contrario, s'agissant des budgets annexes dits de « lotissements », un vote dans le courant du 1^{er} trimestre de l'exercice a été retenu afin de permettre la comptabilisation au budget primitif des variations de stocks tels qu'elles seront constatés aux comptes administratifs 2014.

Synthèse générale

Les éléments marquants de ces orientations budgétaires 2015 à souligner sont :

La baisse historique de -3,3% du budget 2015 de la ville de Beauvais qui totaliserait 107,8M€ à comparer aux 111,5M€ de 2014. Cette baisse s'explique par le désengagement financier de l'Etat (pages 10 à 12 du rapport) et la diminution attendue du niveau des subventions d'investissement (page 17) qui pèsent sur les finances communales à hauteur de -4,6M€;

La municipalité envisage de prendre un ensemble de mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire dont les principales consistent à diminuer le niveau des charges de gestion courante et financières de -2,2M€ (pages 13, 14 et 16), mais aussi le niveau de la programmation annuelle en matière d'investissement de −3M€ (page 18 à 19).

L'ensemble de ces mesures « conservatoires » permettent **de ne pas accroître l'endettement de la ville de Beauvais** : en effet, le recours à des nouveaux emprunts atteint 8,3M€ et correspond aux emprunts échus en 2015 (pages 17 et 18). L'encours total au 1^{er} janvier 2015 atteindra 71,8M€ (pages 21 à 24) alors qu'il était de 75,1M€ au 1^{er} janvier 2014. L'endettement de la ville sera donc en diminution de -4,4%. Cet encours est totalement sécurisé et le taux moyen payé est de 3,13%, à comparer aux 3,42% de la moyenne de la strate (-8,5%).

I. L'environnement économique et financier influence le budget communal

1- Les dispositions relatives aux collectivités territoriales présentées au comité des finances locales (CFL)

Les ministres chargés de la décentralisation et du budget ont présenté, mardi 30 septembre, le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 aux membres du comité des finances locales. Ce texte entérine la baisse des dotations de 3,67 milliards d'euros en 2015. En outre, un objectif national de la dépense des collectivités, non contraignant, sera inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2015-2017.

PLF 2015 : une baisse des dotations de l'Etat (2)

Ainsi, la diminution des concours financiers de l'Etat annoncée au printemps dernier avec une baisse 6,5% de l'enveloppe normée en 2015 (soit – 3,67 milliards d'euros) qui tombe à 53,169 milliards d'euros est confirmée. Une baisse identique est d'ores et déjà prévue en 2016 et, à nouveau, en 2017.

<u>Modalités de répartition</u>: la répartition de cette « contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics » reprend la clef de calcul arrêtée à l'unanimité par le CFL l'an dernier et déjà appliquée en 2014, c'est à dire proportionnellement au montant des recettes réelles de fonctionnement de chaque niveau de collectivités ⁽³⁾. Ce dispositif aboutit aux montants suivants :

- 2,071 milliards d'euros pour le bloc communal
- 1,148 milliards d'euros pour les départements
- 451 millions d'euros pour les régions

Au sein du bloc communal, l'effort porte à 70 % sur les communes (- 1,450 milliard d'euros) et à 30 % sur les intercommunalités (- 621 millions d'euros). A noter que, contrairement à 2014, le montant de la contribution déduira en 2015 les recettes exceptionnelles des recettes réelles de fonctionnement du bloc communal ⁽⁴⁾.

Résolutions de protestation: les membres du CFL ont adopté, à l'unanimité une résolution alertant l'exécutif sur « un repli massif de l'investissement public local préjudiciable à l'emploi [...] et une menace sur les services publics à la population ». Les élus demandent « à l'occasion du débat budgétaire, une limitation de cette baisse ainsi que son étalement et la création d'un fonds d'investissement ».

A l'issue des 6èmes rendez-vous de l'intelligence locale, le 22 octobre 2014, l'association Villes de France a rendu public son manifeste intitulé : "Finances locales : faire mieux avec moins" et fait observer que « tailler à la hache dans les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales revient à pénaliser le secteur public local et à court terme à diminuer l'investissement dans l'habitat, les travaux publics, et par ricochet à faire baisser l'emploi local. Cela aboutit à revoir l'étendue et la qualité des services publics locaux proches de la population. Cette association d'élus locaux rappelle qu'à l'inverse de l'Etat, les collectivités locale sont tenus par la règle d'or et ne peuvent emprunter que pour rembourser leurs dépenses d'équipement et qu'elles ne contribuent donc pas directement « aux déficits publics ».

Le PLF 2015 confirme également la progression des dispositifs de péréquation horizontale avec, pour le bloc communal, une hausse du FPIC (+ 210 millions d'euros), soit deux fois plus importante que l'an dernier pour un total de 208 millions d'euros. Ainsi, la DSU croît de 120 millions d'euros, la DSR de 78 millions d'euros et la DNP de 10 millions d'euros.

FCTVA et petites taxes

Refusant toute concession sur un éventuel remboursement anticipé du FCTVA, les ministres se sont contentés de confirmer qu'ils soutiendraient un amendement visant à exclure ce fonds de l'enveloppe normée. Ainsi, le FCTVA progressera, de manière mécanique, de 166 millions d'euros en 2015.

Le PLF 2015 entérine également la suppression de plusieurs petites taxes dont, en particulier, la taxe de gestion des eaux pluviales urbaines et la taxe de trottoirs. Il prévoit aussi la suppression de la taxe sur les spectacles, les jeux et les réunions sportives qui doit être compensée par de la TVA pour les communes concernées.

Création d'un objectif national de dépenses des collectivités

La loi de programmation des finances publiques 2015-2017 contiendra un « objectif national des dépenses des collectivités locales ». Cette démarche, inédite, bien que l'objectif soit non normatif et non contraignant, est dénoncée par la plupart des membres du CFL, qui y voient l'amorce, si ce n'est la première étape, d'un « verrouillage des dépenses locales » et d'une remise en cause des principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière des collectivités.

Cet objectif devrait être décliné entre chaque niveau de collectivités (régions, départements, intercommunalités et communes) et présenté au CFL chaque année en amont des discussions budgétaires. De même, un bilan annuel devrait être effectué et présenté.

Cet objectif s'établit comme suit (art. 11 de la LPFP) :

Taux d'évolution de la dépense locale en valeur

2014	2015	2016	2017
1,2 %	0,3 %	1,8 %	1,9 %

Pour mémoire, le taux de croissance de la dépense locale a atteint 3,4% en 2013. A 1,2%, les estimations indiquent une inflexion très importante de la dépense locale dès 2014.

Ces taux d'évolution comprennent non seulement les dépenses de fonctionnement, mais aussi les dépenses d'investissement.

Sur ce point, l'AMF alerte, au contraire, sur la nécessité de soutenir l'investissement local et donc les dépenses d'investissement des collectivités locales qui représentant plus de 70% de l'investissement public civil. Cette évolution différenciée d'une année serait calée sur la faible croissance des dépenses en 2014 et 2015, « l'évolution des dépenses des administrations publiques locales dépendant du cycle électoral, notamment concernant l'investissement ». Les dépenses d'investissement diminueraient donc « spontanément » en 2014 et 2015 du fait du cycle électoral puis augmenterait à partir de 2016.

Cet objectif de dépense locale sera décliné à compter de 2016 au niveau des catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) après avis du comité des finances locales.

2- Les articles du projet de loi de finances 2015 ⁽¹⁾ portant dispositions relatives aux collectivités territoriales et qui impactent le budget de l'agglomération du Beauvaisis

En l'état actuel du texte, ce sont les articles suivants du projet de loi de finances 2015 qui concernent directement les finances de l'agglomération :

LE MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) EN 2015 (ARTICLE 9 - I)

L'article L. 1613-1 du CGCT prévoit que le montant de la DGF est fixé chaque année en loi de finances.

Selon l'évaluation initiale du PLF, le montant de DGF pour 2015 est fixé à 36,558 milliards d'euros (Md€). En 2014, la DGF s'est élevée à 40,121 Md€; elle est en diminution de 3,56 Md€, soit - 8,9 %.

Cette forte diminution est la traduction de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, imputée comme en 2014 sur la DGF.

Ainsi, le montant 2015 de la DGF est calculé de la manière suivante. Il correspond au montant réparti en 2014 :

- diminué du montant de la contribution demandée pour 2015 : 3,67 Md€;
- diminué d'environ 7,5 M€ au titre d'ajustements opérés sur la DGF des départements ;
- et majoré de 114 M€ pour financer la moitié de la hausse des dotations de péréquation intégrées dans la DGF (DSU/DSR/DNP) (l'autre moitié de la progression de la péréquation est financée par des mécanismes internes à la DGF).

Fixation du montant de DGF pour 2015					
0 121 090 857 €					
3 670 000 000 €					
- 7 537 921 €					
+ 114 000 000 €					
6 557 553 000 €					
- 7 537 92 + 114 000 0					

^{*} Cette majoration de 114 M€ est prise en charge par les collectivités locales elles-mêmes (il ne s'agit pas d'un abondement venant du budget de l'État). En effet, elle est financée, par la diminution des variables d'ajustement.

LA MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE DE LA DOTATION FORFAITAIRE EN 2015 5ARTICLE 58-I-3°

Le PLF 2015 propose de modifier l'architecture de la dotation forfaitaire des communes, pour une application dès 2015. Il s'agit d'une première étape avant une réforme plus globale de la DGF qui devrait entrer en vigueur, selon l'objectif du Gouvernement, en 2016 (elle serait donc discutée dans le PLF pour 2016).

Présentation synthétique de la réforme de consolidation envisagée

en 2014, la dotation forfaitaire comporte cinq composantes. Chacune de ces composantes est régie par des règles qui lui sont spécifiques et évolue donc de manière différente, ce qui rend l'ensemble peu lisible. En 2014 sont venues s'ajouter à ces cinq composantes la contribution des communes au redressement des finances publiques.

Le gouvernement propose de regrouper en une seule dotation les différentes composantes qui constituaient jusqu'en 2014 la dotation forfaitaire attribuée à chaque commune.

Le dispositif de dotation forfaitaire consolidée proposé dans le PLF 2015

L'article 58 propose une architecture et un calcul simplifiés par rapport à la dotation forfaitaire actuelle.

Calcul de la dotation consolidée et actualisation liée aux évolutions démographiques

L'article 58 prévoit qu'en 2015, la dotation forfaitaire de chaque commune corresponde au montant de dotation forfaitaire perçu en 2014, actualisé à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de population constatée entre 2014 et 2015.

DF 2015 = DF notifiée en 2014 + actualisation liée à l'évolution de la population

DF notifiée en 2014 : il s'agit de la somme des montants perçus en 2014 au titre des 5 composantes (ceux-ci sont figés à leur niveau 2014), diminuée du prélèvement subi en 2014 au titre du redressement des comptes publics.

Le prélèvement 2014 est donc répercuté dans la dotation forfaitaire 2015.

Attention : pour opérer cette consolidation, le prélèvement 2014 subi par chaque commune (au titre du redressement des comptes publics) sera recalculé en excluant des RRF le montant des recettes exceptionnelles figurant dans les comptes de gestion 2012 ; cette mesure est en lien avec une autre disposition du PLF 2015, qui prévoit la modification des modalités de calcul du prélèvement au titre du redressement des comptes publics.

Le dispositif proposé par le PLF pour l'actualisation liée à l'évolution de la population est identique à celui appliqué aujourd'hui à la dotation de base :

- le montant par habitant pris en compte pour cette actualisation augmente en fonction de la taille démographique de la commune ;
- les montants minimum et maximum par habitant sont identiques à ceux appliqués en 2014 (64,46 et 128,93 €), reprenant ainsi un écart de 1 à 2.

Actualisation = pop 2015 – pop 2014 x montant par habitant selon la taille démographique de la commune.

LA CONTRIBUTION 2015 AU TITRE DU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS (ARTICLE 58-I-5° et 20°)

Selon le PLF initial, les règles prévues pour 2015 sont identiques à celles mises en œuvre en 2014 (une seule modification est introduite, concernant les recettes exceptionnelles).

Répartition du prélèvement entre catégories de CL : la reconduction des règles appliquées en 2014

Le montant de contribution demandé pour l'ensemble des collectivités est réparti entre régions, départements et bloc communal en proportion de la part de chaque catégorie dans le total des recettes locales (fonctionnement et investissement).

En millions d'€ (M€)

En minions a e (Me)				
Bloc	communal	Départ.	Régions	Total
Part dans les recettes totales (données 2013)	56,4 %	31,4 %	12,2 %	100 %
Contribution 2015	2 071 M€	1 148 M€	451 M€	3 670 M€
Rappel de la contribution 2014	840 M€	476 M€	184 M€	1 500 M€

Au sein du bloc communal, la clé de répartition retenue en 2014 est reconduite. La contribution de 2,071 Md€ est répartie à hauteur de :

- 70% pour les communes (soit une contribution 2015 de 1 450 M €),
- 30% pour les EPCI (soit une contribution 2015 de 621 M€).

NB: Cette clé de répartition correspond à la part respective des communes et des EPCI dans les recettes réelles de fonctionnement du bloc communal en 2011 (sans prise en compte des flux financiers existant entre communes et EPCI: attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire).

Calcul des contributions individuelles : reconduction des règles 2014 mais exclusion des recettes exceptionnelles.

Comme en 2014, les contributions individuelles seront calculées en fonction des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de chaque commune et EPCI. Un pourcentage identique sera appliqué pour toutes les communes d'une part et pour tous les EPCI d'autre part.

Pour mémoire, le taux de minoration appliqué en 2014 s'est élevé à - 0,74 % pour les communes et - 1,05 % pour les EPCI.

À titre indicatif, on peut estimer qu'en 2015, en l'état du PLF initial, les pourcentages seront environ - 1,83 % pour les communes et de - 2,59 % pour les EPCI.

Année de référence

Le montant de RRF qui sera pris en compte est celui constaté au 1er janvier 2015 dans les comptes de gestion 2013. En 2014, il s'agissait des montants figurant dans les comptes de gestion 2012.

Périmètre des RRF pris en compte (identique pour les communes et les EPCI)

En 2014, le montant de RRF servant de base de calcul à la contribution a été défini de la manière suivante : il s'agissait des RRF du budget principal de la commune ou de l'EPCI, minorées des atténuations de produits et des recettes liées aux mises à disposition de personnel dans le cadre de mutualisation de services entre l'EPCI et ses communes membres.

Le PLF 2015 introduit une modification dans ce périmètre : il prévoit d'exclure des RRF les montants correspondant à des recettes exceptionnelles. Il s'agit des produits exceptionnells sur opérations de gestion, des mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale, des subventions exceptionnelles....

Modalités de prélèvement : reconduction des modalités appliquées en 2014

Les contributions 2015 seront prélevées sur la dotation forfaitaire pour les communes (dont l'architecture est par ailleurs simplifiée), et sur la dotation d'intercommunalité pour les EPCI.

En cas de dotation forfaitaire ou d'intercommunalité insuffisante, le solde sera prélevé sur les compensations d'exonération de fiscalité locale ou, à défaut, sur les produits de fiscalité des communes et EPCI concernés.

INTEGRATION DE LA CONTRIBUTION 2014 DANS LE POTENTIEL FINANCIER DES COMMUNES ET LE PFIA DES ENSEMBLES INTERCOMMUNAUX (ARTICLE 58 I 2° et 14°)

En l'état actuel du droit et sans modification législative, la contribution au redressement des finances publiques 2014 ne sera pas prise en compte dans le calcul des indicateurs de richesse des collectivités territoriales, ce qui aboutira à majorer artificiellement ces potentiels.

C'est pourquoi l'article 58 du PLF 2015 prévoit de répercuter le montant des contributions individuelles dans le potentiel financier des communes et dans le PFIA ; ceux-ci seront donc diminués du montant des prélèvements opérés chaque année sur la DGF.

Potentiel financier des communes

Jusqu'à présent, le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant perçu par la commune l'année précédente au titre de la dotation forfaitaire (hors la part correspondant à la CPS, déjà intégrée dans le potentiel fiscal).

Le PLF propose qu'à partir de 2015, le potentiel financier soit également minoré du prélèvement opéré au titre du redressement des comptes publics pour l'année précédente.

Ainsi, le potentiel financier 2015 des communes sera diminué du montant de contribution prélevé en 2014.

EXTINCTION EN 2014 DE L'EXONERATION LIEE A L'ABATTEMENT DE 30 % SUR LES BASES DES LOGEMENTS FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION D'UTILITE SOCIALE

Le IV de l'article 9 du PLF 2015 tire les conséquences de l'extinction en 2014 de l'exonération liée à l'abattement de 30 % sur les bases des logements faisant l'objet d'une convention d'utilité sociale en application du II bis de l'article 1388 bis du code général des impôts. Il en résulte la suppression de l'allocation compensatrice correspondante en 2015.

ÉVOLUTION DES CREDITS DE LA DSR, DSU ET DNP EN 2015 (ARTICLE 58-I-9°)

Progression des montants

L'article 58 fixe le montant d'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF, par rapport à 2014.

Le PLF 2015 propose que les montants consacrés à la péréquation augmentent de 228 M€:

- + 120 M€ pour la DSU,
- + 78 M€ pour la DSR,
- + 10 M€ pour la DNP,
- + 20 M€ pour la péréquation des départements au sein de la DGF.

Financement de la progression proposée et impacts pour les communes

Le PLF prévoit par ailleurs de financer cette hausse de 228 M€, à part égale par deux mécanismes :

- pour moitié au sein de l'enveloppe normée, par une diminution des variables d'ajustement (114 M€),
- pour moitié par les financements internes à la DGF : un volume de 114 M€ sera prélevé sur la dotation forfaitaire consolidée des communes (pour celles dont le potentiel fiscal dépasse 75 % de la moyenne) et éventuellement sur la dotation de compensation des EPCI (selon les choix du CFL).

Cette hausse est donc prise en charge en totalité par les collectivités locales.

II. Prospective budgétaire de 2015 (5)

A noter que cette simulation a été établie sur la base des choix actuels de la collectivité, tels les modalités de gestion des services publics, le patrimoine détenu par la ville, le contexte législatif en vigueur qui s'impose à notre collectivité, et sans anticiper une éventuelle extension des compétences de l'agglomération.

Ces orientations budgétaires 2015 annoncent une baisse historique de -3,3% du budget 2015 de la ville de Beauvais qui totaliserait 107,8M€ (fonctionnement + investissement) à comparer aux 111,5M€ de 2014.

1) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		rappel BP 2014	OB 2015	Variation
013	Atténuation de charges	716 748	888 000	23,9%
70	Produits des services	5 180 062	4 600 000	-11,2%
73	Impots et taxes	60 940 279	61 720 000	1,3%
74	Dotations, subventions et participations	20 608 977	19 050 000	-7,6%
75	Autres produits de gestion courante	583 000	607 000	4,1%
76	Produits financiers	300	300	0,0%
77	Recettes exceptionnelles	14 000	23 700	69,3%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	144 573	6 000	-95,8%
Total recettes de fonctionnement :		88 187 939	86 895 000	-1,5%

Nb: BP pour budget primitif et OB pour orientations budgétaires.

Les recettes de fonctionnement atteindraient selon cette prospective 86,9 M€ au budget 2015, soit une diminution par rapport au BP 2014 de -1,5%.

La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

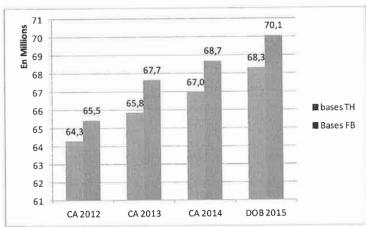
1.1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

L'évolution escomptée de ce chapitre est de +780 k€ en 2015 et s'explique avec les éléments suivants :

1.11 Contributions directes

La prospective budgétaire du présent rapport a été bâtie sur une hypothèse de reconduction des taux au niveau de 2014 et c'est donc une proposition de maintien des taux d'imposition communaux qui est faîte en 2015, donc pour la 6^{ème} année consécutive.

L'évolution escomptée du produit des contributions directes en 2015 par rapport au BP 2014, compte tenu du seul dynamisme des bases fiscales, est de +2% et s'inscrit dans la continuité des évolutions constatées les années passées :



Nb: TH pour taxe d'habitation et FB pour foncier bâti

En effet, en 2015, les constructions nouvellement soumises à imposition totaliseraient 800.000 euros de bases en matière de foncier bâti ⁽⁶⁾, soit l'équivalent de 540 nouveaux logements construits.

Cette évolution escomptée tient aussi compte de la revalorisation annuelle des bases locatives qui devrait quant à elle se limiter à +0,9% (c'était +0,9% en 2014) pour tenir compte de la faiblesse de l'inflation prévisionnelle 2015.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'abattement de 30 % du foncier bâti des immeubles d'habitation à usage locatif était jusqu'en 2014 récurrente, puisque temporaire et soumise à la ratification d'une convention d'utilité sociale entre la société d'HLM et l'Etat.

En l'état actuelle du PLF pour 2015 et avec la suppression de cet abattement à compter de 2015, les bases revenant à imposition seraient pour la ville de Beauvais de 2.049.646 €, soit un produit de l'ordre de 730k€, mais qui aurait pour corollaire une perte de compensation par l'Etat de 290k€, donc un produit fiscal augmenté de +440 k€.

Compte tenu de l'impact financier d'une telle mesure pour les bailleurs sociaux et à terme pour les personnes logées elles mêmes, du débat parlementaire en cours et donc de l'incertitude qui pèse sur l'application de cette mesure, la prospective budgétaire 2015 n'intègre pas ce produit fiscal supplémentaire.

S'agissant du foncier non bâti (FNB), l'article 1396 du CGI prévoit à compter de 2015, une majoration significative de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des terrains constructibles appartenant à des zones d'urbanisation continue de plus de 50.000 habitants où existe un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

Ainsi, selon les dispositions actuelles, la valeur locative cadastrale des terrains constructibles de ces seules communes serait majorée de 25 % de son montant et d'une valeur forfaitaire fixée à 5 € par mètre carré pour les impositions dues au titre de 2015, puis à 10 € par mètre carré pour les impositions dues au titre de l'année 2016 et des années suivantes.

Aujourd'hui, 28 unités urbaines ⁽⁷⁾ sont concernées par cette mesure légale, soit 1151 communes dont la zone urbaine de Beauvais, qui comprend quatre communes (Allonne, Beauvais, Goincourt et Tillé).

Mme le Sénateur-maire ⁽⁸⁾ a d'ailleurs attiré l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de cette mesure qui induit une majoration considérable de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour les contribuables concernés des seules 1151 communes listées. Elle a souligné que cette mesure s'appliquerait, pour ce qui concerne la région de la Picardie, sur seulement quatre

communes situées dans l'Oise et appartenant à l'aire urbaine de Beauvais, aucune dans les départements de la Somme et de l'Aisne, mais aussi aucune commune non plus dans la région voisine de la Haute-Normandie, avec les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Il faut relever que dans les questions au gouvernement du 14 octobre, Sylvia PINEL, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, a annoncé une révision des villes et zones urbaines concernées par la révision de la valeur locative. Le zonage pourrait être calqué sur le zonage applicable au dispositif PINEL pour l'investissement locatif, ce qui reviendrait à en exclure la zone urbaine de Beauvais.

En outre, une part du produit fiscal issu de cette majoration reviendrait à la ville de Beauvais, mais dont le montant ne peut être déterminé en l'absence d'éléments permettant une quelconque simulation. Aussi, la prospective budgétaire ne tient pas compte de cette disposition.

1.12 Les dotations versées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB)

1.121 Attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation, initialement fixée en 2004 à 20,80 M€, a été minorée successivement en 2007 à 20,69 M€ avec l'évaluation définitive du transfert des équipements culturels, en 2011 à 20,54 M€ pour tenir compte des transferts de zones économiques, en 2013 à 19,29 M€ pour tenir compte des transferts de compétences concernant les relais d'assistantes maternelles et l'exploitation et la gestion du théâtre du Beauvaisis.

C'est le montant de 19,29M€ qui serait perçu en 2015 puisque aucune décision sur d'éventuels transferts n'est à ce jour anticipée.

1.122 Dotation de solidarité communautaire (DSC)

S'agissant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) créée par délibération de la CAB courant 2006, c'est une augmentation par rapport à son niveau de 2014 de 653k€ qui est anticipée, DSC qui atteindrait 2,7 M€ en 2015.

Cette anticipation correspond à la simulation budgétaire présentée lors du débat d'orientations budgétaires 2015 de l'agglomération à la séance du conseil communautaire du 13 novembre 2014.

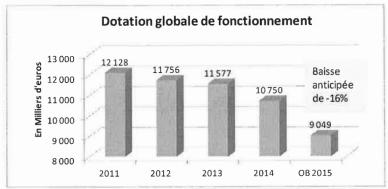
1.13 Autre élément remarquable

L'anticipation du niveau des taxes additionnelles et des droits de mutations perçus est de 1M€ pour 2015, soit le niveau estimé pour 2014 dans le cadre du vote du budget primitif. Il s'agit de tenir compte des montants effectivement encaissés dans le courant de l'année 2014 et des anticipations du marché de l'immobilier qui n'annoncent pas d'évolution notable.

1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

La répartition des prévisions 2015 de ce chapitre est la suivante :

1.21 Dotation globale de fonctionnement (DGF)



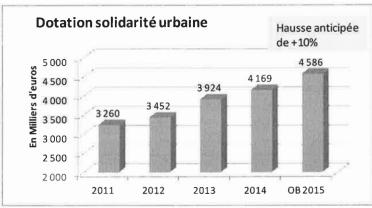
Nb: de 2011 à 2014, les montants mentionnés sont ceux notifiés par l'Etat.

La ville a perçu au titre de la dotation forfaitaire 10.750 k€ en 2014 et une nouvelle baisse est anticipée pour 2015 de -1,7 M€ ⁽⁹⁾, pour tenir compte de la décision de réduction en 2015 de 3,67 Md€ de l'enveloppe dite « normée » des concours de l'État aux collectivités territoriales.

La contribution des collectivités au redressement des comptes publics est en effet imputée comme en 2014 sur la dotation globale de fonctionnement.

1.22 Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'Etat est la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).



Nb: de 2011 à 2014, les montants mentionnés sont ceux notifiés par l'Etat.

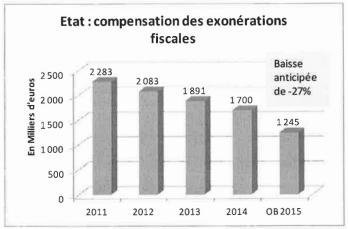
La progression de +6,2% constatée entre 2013 et 2014 est liée à l'éligibilité à la part dite «DSU cible». Cette part est destinée aux communes «les plus défavorisées» : il faut être classé dans les 250 premières communes bénéficiaires de la DSU et la ville de Beauvais a été classée 235ème en 2014 ⁽¹⁰⁾. Pour l'année 2015, le projet de loi finances n'a prévu aucun changement de ces critères mais annonce une progression des dispositifs de péréquation horizontale deux fois plus importante que l'an dernier.

Ainsi, la DSU croît de 120M€ (au lieu de 60M€ en 2014), d'où une hausse anticipée pour 2015 de +10% de la dotation escomptée pour la ville de Beauvais.

Cette éligibilité de la ville de Beauvais à la part de « DSU cible » a un impact sur le montant de la contribution au FPIC (élément développé au point 2.3 atténuations des produits).

1.23 Les dotations de compensation de l'Etat

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

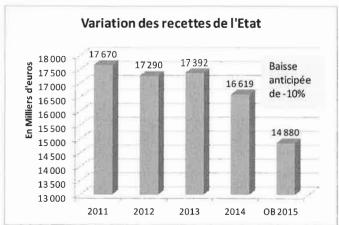


Nb: de 2011 à 2014, les montants mentionnés sont ceux notifiés par l'Etat.

Au vu des évolutions des années passées, dans le cadre des orientations 2015, il est anticipé une baisse de 27% de ces compensations : ainsi, au global, ce sont 1.245 k€ de recettes estimées sur 2015 (11), soit 455k€ de moins que le produit perçu en 2014.

1.24 La variation des recettes en provenance de l'Etat

L'évolution globale des recettes de fonctionnement en provenance de l'Etat (DGF, DSUCS et dotations de compensations) est donc la suivante :



Nb: de 2011 à 2014, les montants mentionnés sont ceux notifiés par l'Etat.

C'est donc au global une perte de recettes en provenance de l'Etat de 1,7M€ qui est anticipée pour 2015 pour la ville de Beauvais.

1.25 Les autres évolutions attendues

La diminution du niveau des recettes inscrites dans le cadre du contrat enfance avec la caisse d'allocations familiales (CAF) sur la base du constat des années passées est à anticiper.

1.3 Les autres Chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le niveau de recettes du chapitre 70 devrait atteindre 4,6 M€, en diminution par rapport aux prévisions 2014 de -580k€, en raison :

- de la diminution des remboursements de frais de personnel par l'agglomération du Beauvaisis (− 0,5M€) qui s'explique avec la création de servies communs (cf. explications au chapitre 012 dépenses de personnel);
- de l'augmentation de la prévision des recettes en provenance des usagers des services de restauration scolaire et des centre de loisirs (+400k€) au vu des nouvelles grilles tarifaires adoptées au conseil municipal du 2014.
- de l'anticipation d'une baisse des refacturations de chantiers de fouilles archéologiques (-450k€).

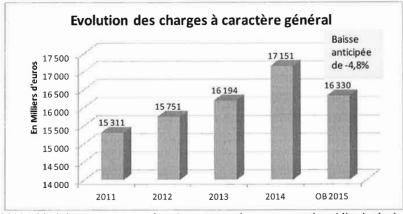
2) Les Dépenses de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	rappel BP 2014	OB 2015	Variation
011	Charges à caractère général	17 150 775	16 330 000	-4,8%
012	Charges de personnel	48 957 254	48 950 000	0,0%
014	Atténuations de produits	258 230	384 000	48,7%
65	Autres charges de gestion courante	13 681 746	12 415 000	-9,3%
66	Charges financières (y/c ICNE)	2 610 000	2 460 000	-5,7%
67	Charges Exceptionnelles	60 000	60 000	0,0%
68	Dotations aux provisions (semi budgétaire)	50 000	200 000	300,0%
023	Virement à la section d'investissement	1 138 600	1 315 000	15,5%
042	opérations d'ordre de transfert entre section (ordre)	4 281 334	4 781 000	11,7%
	Total dépenses de fonctionnement :	88 187 939	86 895 000	-1,5%

Nb: BP pour budget primitif et OB pour orientations budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement atteindraient selon cette prospective 86,9 M€ en 2015.

2.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général



Nb: de 2011 à 2014, les montants mentionnés sont ceux des ouvertures de crédits des budgets primitifs.

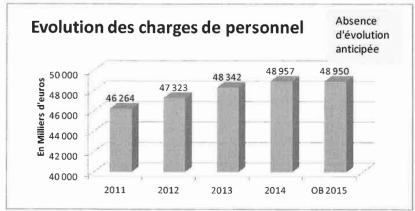
A périmètre constant, l'évolution de ce chapitre ces dernières années est contenue et a été expliquée chaque année dans le cadre des rapports de présentation des budgets primitifs.

Pour ce qui concerne la diminution attendue entre 2014 et 2015 qui atteint -870k€, (soit -5,1%), elle s'explique avec :

- chantiers de fouilles archéologiques en diminution de -420k€ par rapport à la programmation annuelle de 2014 :
- une hausse du coût des fluides de +100k€
- un objectif global de diminution de ces charges de -0,5M€ pour parvenir à maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant (cf. ci-après).

Ainsi, cet objectif global de diminution des charges à caractère général de près de 3% constitue un objectif ambitieux qui reflète la volonté de maîtrise du niveau de ces dépenses sans toutefois remettre en cause le niveau des services rendus à la population.

2.2 Chapitre 012 - Charges de personnel



Nb: de 2011 à 2014, les montants mentionnés sont ceux des ouvertures de crédits des budgets primitifs.

Concernant ce chapitre, la prospective budgétaire pour l'année 2015 est une stagnation de nos dépenses de personnel par rapport au budget primitif 2014.

Cette prévision tient compte de l'évolution du périmètre de la mutualisation des services avec l'agglomération du Beauvaisis (avenant n°3 à la convention).

A noter que conformément au décret n°2011-515 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre du présent rapport, les coûts unitaires sont portés à la connaissance des bénéficiaires de la mise à disposition de services, chaque année, avant la date d'adoption du budget : voir les documents en annexe (partie V renvoi (14)) qui détaillent la répartition des charges entre chaque entité telle que simulée pour l'année 2015 et sur la base de la convention telle que arrêtée au présent conseil municipal.

L'évolution anticipée de +0% tient compte de la création de services communs, conformément aux dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2014.

En effet, la loi du 27 janvier 2014 a introduit la notion de services communs, que l'on peut définir comme « un service unifié ayant pour objet d'assurer les services fonctionnels que sont notamment la gestion du personnel, la gestion administrative et financière, informatique, l'expertise juridique, l'expertise fonctionnelle». Ainsi, la communauté d'agglomération et la ville de Beauvais seraient dotées au 1er janvier 2015 de services communs qui entraîneraient le transfert de plein droit des agents de la ville à la communauté d'agglomération (effectif total de 79 agents, mais nombre susceptible d'évoluer) et donc une diminution de la masse salariale d'environ 3,5M€.

Il faut aussi relever que cette diminution des dépenses de personnel liée à ces transferts de personnel est concomitante avec la diminution des remboursements de frais de personnel obtenus de l'agglomération du Beauvaisis (cf. chapitre 70 en recette de fonctionnement avec -0,5M€) et l'augmentation des remboursements de frais de personnel en faveur de l'agglomération du Beauvaisis (article 6216 avec +2,7M€). Le solde de la diminution attendue de -0,3M€ s'explique essentiellement par la non refacturation à l'agglomération des personnels transférés pour l'application du droit des sols.

Au-delà des conséquences budgétaires liées aux transferts de ces personnels, s'ajoutent les augmentations de charges sociales et la revalorisation des catégories C (+500k \mathfrak{E}), les effets du glissement vieillesse technicité (+200k \mathfrak{E}), les rémunérations d'emplois aidés (+200k \mathfrak{E}), une inscription pour aléas (+500k \mathfrak{E}) et les diminutions attendues avec la suppression de postes (-600k \mathfrak{E}).

2.3 Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire correspond à la contribution de la ville de Beauvais au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce dispositif introduit en 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cette solidarité au sein du bloc communal se met progressivement en place depuis 2012, atteignant 780M€ en 2015 et pour atteindre environ1,1 milliard d'euros en 2016.

L'agglomération du Beauvaisis et ses communes membres sont mises à contribution, la répartition entre l'EPCI et ses communes membres étant arrêtée selon des modalités définies par la loi et modifiables par délibération du conseil communautaire prise à l'unanimité ou à la majorité qualifiée.

Les simulations du FPIC de l'année 2015 ne sont pas accessibles à ce jour (notification en mai l'année passée).

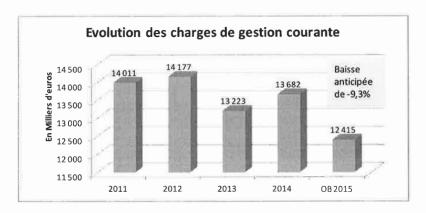
Aussi, les montants calculés dans le cadre de cette prospective budgétaire sont ceux établis à partir des montants notifiés en 2014 et par application du dispositif « de droit commun » ⁽¹²⁾. A noter que l'agglomération peut, par délibération adoptée avant le 30 juin 2015, décider d'adopter l'un des régimes dérogatoires.

Les simulations opérées s'établissent à :

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de l'enveloppe nationale du FPIC (en M€)	150	360	570	780	1. 100
contribution CAB + communes membres	279 853	618 256	1 074 174	_1 470 000	2 073 000
Part CAB	279 853	359 195	623 223	853 000	J 203 000
Part des communes	0	259 061	450 951	617 000	870 000
Part Ville de Beauvais	0	185 046	280 045	383 000	540 000

S'agissant de l'année 2015, l'éligibilité de la ville de Beauvais à la part de DSU cible (cf. point 1.22 traitant de la DSU) impacte le montant de sa contribution au FPIC puisque les dispositions légales prévoient que le prélèvement dû par les communes classées de la 151^{ème} à la 250^{ème} places l'année précédente à la DSU cible, est minoré de 50 %. C'est donc une minoration de 50% de la contribution 2015 de la ville de Beauvais qui est anticipée. La ville de Beauvais ayant été classée 235^{ème}en 2014, la simulation opérée anticipe cette même réfaction de 50% en 2016.

2.4 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante



Nb: de 2011 à 2014, les montants mentionnés sont ceux des ouvertures de crédits des budgets primitifs. Pour mémoire, en 2013, la prévision budgétaire est en diminution en raison du transfert de la subvention au théâtre du Beauvaisis à l'agglomération (-1,05 M€).

En 2015, cette prévision devrait diminuer de -1,3M€ pour tenir compte :

- de la reprise par l'agglomération des subventions allouées dans le cadre de la politique de la ville (-500k€) et de la prévention de la délinquance (-300k€). Il faut en effet préciser que ces domaines relèvent des compétences de l'agglomération et ces dépenses sont donc intégrées au projet de budget 2015 de l'agglomération (cf. dispositions de la loi 2014-173 du 21 février 2014);
- de la diminution de subventions allouées aux associations (-500k€) dans le cadre des mesures décidées pour la préservation des équilibres budgétaires de la ville au vu des diminutions des dotations de l'Etat.

2.5 Chapitre 66 – Charges financières

Les tendances de fluctuation des taux d'intérêts et les anticipations actuelles laissent présager pour l'exercice 2015 un niveau d'intérêts atteignant 2,5 M€, soit une diminution de -5,6% par rapport au BP 2014 (dette à long et à court terme, donc y compris les intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie).

Cette diminution est directement liée aux intérêts des emprunts à long terme arrivant à échéance au cours de l'exercice 2015 en léger retrait par rapport à ceux de l'année 2014.

Le ratio « charge d'intérêts / charges réelles de fonctionnement » ressort à 3,08% dans le cadre de cette prospective budgétaire 2015 alors qu'il était de 3,26% au CA 2013 des villes de même strate (12) : le niveau des intérêts de la dette reste donc maîtrisé et en deçà de la moyenne constatée en 2013 (dernière année connue).

2.6 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

L'inscription d'une enveloppe de 200k€ à titre de provision s'explique par l'importance des impayés constatés par le comptable public qui totalise près de 1,4M€. Certaines de ces créances sont anciennes (300k€ correspondent à des titres de recette antérieurs à 2008) et justifient la passation d'une provision compte tenu du risque de non recouvrement.

La variation du chapitre 042 correspond à celle des dotations aux amortissements (+500 k€ par rapport au BP 2014) : il s'agit d'intégrer les amortissements des investissements réalisés dans le courant de l'année 2014, de retirer la part de ceux qui se sont terminés en 2013, et d'intégrer des biens transférés des comptes 23 aux comptes 21 dans le plans d'amortissement.

Il faut noter que les dotations aux amortissements participent à l'autofinancement, puisqu'elles se retrouvent en recettes dans le budget d'investissement, et viennent ainsi compléter le virement à la section d'investissement. Le virement en faveur de la section d'investissement atteindrait selon cette prospective 1,3 M€, et si l'on ajoute les amortissements, permet de dégager un autofinancement de 6,1M€ en 2015, soit un montant en progression de + 12% par rapport à celui atteint au BP 2014 (5,4M€). Ce niveau de d'autofinancement malgré les contraintes budgétaires exposées ci-dessus constitue un objectif ambitieux pour la majorité municipale qui souhaite préserver au mieux la capacité d'investissement de la ville de Beauvais pour les années à venir.

3) Les Ressources d'investissement

	Recettes d'investissement	rappel BP 2014	OB 2015	Variation
10	Dotations et fds propres	4 150 000	2 750 000	-33,7%
13	Subventions d'investissement	3 404 509	718 000	-78,9%
16	Emprunts et dettes	9 706 000	8 356 000	-13,9%
27	Autres immobilisations financières	29 200	2 469 000	8355,5%
45	Opérations pr le cpte de tiers	10 000	10 000	0,0%
021	Prélèvement de la section de fct.	1 138 600	1 315 000	15,5%
024	Pdts de cessions	541 000	481 000	-11,1%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	4 281 334	4 781 000	11,7%
	Total recettes d'investissement :	23 260 643	20 880 000	-10,2%

Nb : BP pour budget primitif et OB pour orientations budgétaires.

Les recettes d'investissement atteindraient selon cette prospective 20,9 M€ en 2015, soit un niveau inférieur à celui de l'année 2014.

La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

3.1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totaliserait de près de 2,75 M€ en 2015, il comprend les éléments suivants :

- 2 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA): Ce chiffre est déterminé d'une part le taux de FCTVA (15,761%), et d'autre part, par le niveau de dépenses éligibles au FCTVA qui sera retenu par les services de la Préfecture. Rappelons que, dans le cadre de la convention signée avec l'Etat s'inscrivant dans le plan de relance de l'économie, nous avons pu pérenniser le reversement du FCTVA sur nos dépenses de l'exercice précédent (au lieu de la pénultième année).
- The square of t

3.2 Chapitre 13 – Subventions

La prospective budgétaire pour l'exercice 2015 anticipe un niveau de subventions réduit à 718k€, dont 600K€ sont issus des amendes de police. C'est donc une quasi absence de financement de la part des différents partenaires historique qui est anticipée pour tenir compte de l'absence d'engagement de leurs parts sur nos projets d'investissements.

3.3 Chapitre 16 – Emprunts

S'agissant des emprunts nouveaux, c'est un montant de 8,36 M€ qui est envisagé, montant qui correspond exactement à celui atteint par les remboursements d'emprunts dont les échéances sont programmées sur 2015. Ainsi, l'objectif fixé dans le cadre de ces orientations budgétaires est de ne pas augmenter le niveau de la dette qui pèse que le budget principal de la ville.

3.4 Les autres Chapitres budgétaires des recettes d'investissement

Hormis l'évolution des chapitres 040 et 021 expliquée en dépenses de fonctionnement, on peut relever que les cessions d'actif prévues (chapitre 024) totaliseraient cette année près de 500 k€ et le paiement de la créance de près de 2,5M€ pour la cession de la place du jeu de paume. Il faut en effet rappeler que ce sont au total 4,2M€ qui seront encaissés par la ville au titre de la cession de cette place, avec comme le prévoit l'acte de vente, un premier paiement "au comptant" effectué à la signature de l'acte de vente (2,16M€ en janvier 2013) et le solde (2,04M€ HT ou 2,45M€ TTC) au plus tard 30 mois après la signature de l'acte de vente, soit en juillet 2015.

4 Les emplois d'investissement

	Dépenses d'investissement rappel BP 2014		OB 2015	Variation
13	Remb. Subventions	0	30 000	190
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166 et 16449)	7 656 000	8 356 000	9,1%
20 à 23	Opérations d'équipement	15 450 070	12 478 000	-19,2%
45	Opérations pr le cpte de tiers	10 000	10 000	0,0%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	144 573	6 000	-95,8%
Total dé	penses d'investissement :	23 260 643	20 880 000	-10,2%

Nb: BP pour budget primitif et OB pour orientations budgétaires.

Les dépenses d'investissement atteindraient selon cette prospective 20,9 M€ en 2015.

La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

4.1 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées et article 166 refinancement d'emprunts

Le remboursement en capital des emprunts en 2015 atteindrait 8,36 M€, en tenant compte des emprunts qui seraient mobilisés d'ici la fin de l'année 2014.

NB : les éléments d'information concernant la dette sont développés à la partie IV du présent rapport.

4.2 Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement

Le total de 12,48 M€ inscrit en 2015 correspond à la programmation annuelle en matière d'investissement de l'année dont font parties les autorisations de programmes et projets listés ciaprès.

III. Les engagements pluriannuels envisagés

Voici la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement telle qu'envisagée dans le cadre des orientations budgétaires 2015 :

		N	Iontant des AF	0		Montant	des CP	
No AP	Libellé	Pour mémoire AP votée	Révision exercice 2015	Total cumulé	CP antérieurs (cumul au 31/12/14)*	CP exercice 2015 (BP)	Restes à financer 2016	Restes à financer (>2016)
18	Participation aux travaux d'aménagement des abords de la Cathédrale	1 684 800		1 684 800	842 400	0	280 800	561 600
42	Cœur de Ville aménagt Place des Halles (Halle couverte)	2 500 000		2 500 000	291 014	0	2 200 000	8 986
44	Cœur de Ville aménagement Place Jeanne Hachette	5 000 000		5 000 000	300 000	4 000 000	700 000	0
45	Cœur de Ville piétonnisation entre Place des Halles et Foch		2 055 000	2 055 000		555 000	1 500 000	0
46	Réhabilitation d'une crèche		1 000 000	1 000 000		50 000	900 000	50 000
47	Rénovation maison quartier St Lucien (centre social interquartiers)		1 300 000	1 300 000		100 000	1 200 000	0
48	Vestiaires stade P Omet		530 000	530 000		280 000	250 000	0
	Total >>>	9 184 800	4 885 000	14 069 800	1 433 414	4 985 000	7 030 800	620 586

NB: plusieurs AP/CP ne sont pas mentionnées dans le tableau qui précède car elles sont à clôturer dans le cadre de l'adoption du compte administratif 2014 et ne sont donc pas concernées par des ouvertures de crédits en 2015.

Ainsi, s'agissant des inscriptions de crédits pour l'année 2015, les opérations suivantes seraient programmées :

- Cœur de ville : aménagement de la place jeanne Hachette (4M€)
- Plan maxi-voirie (1.350k€)
- accompagnement et transferts commerces Camard et Bellevue (590k€)
- renouvellement équipements de chauffage bâtiments municipaux (350k€)
- rénovation de l'école Aragon (300k€)
- participation déviation RN31 (286k€)
- acquisition de véhicules (260k€)
- Plan lumière (200k€)

Il faut préciser que cette programmation annuelle en matière d'investissement sera arrêtée dans le cadre du budget primitif 2015 qui sera proposé au conseil municipal de décembre prochain.

IV. Audit de la dette (valorisation à la date du 28 octobre 2014)

Préambule:

La charte de bonne conduite est le résultat de la mission confiée par le Gouvernement à Eric GISSLER, inspecteur général des finances, qui a travaillé en concertation avec les collectivités et les banques pour identifier les meilleures pratiques permettant de garantir que les emprunts structurés proposés aux collectivités sont adaptés à leurs besoins.

En signant la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales :

Les banques s'engagent à :

- ne plus proposer aux collectivités locales les produits les plus risqués :
- Premier engagement : les banques ne proposeront plus aux collectivités locales de produit exposant à des risques sur le capital ou reposant sur des indices à risques élevés.
- Deuxième engagement : les banques ne proposeront plus de produits à effet « boule de neige » pour lesquels le taux payé à chaque échéance est déterminé par incrémentation cumulative rapport au taux des échéances précédentes.
- améliorer l'information des collectivités locales sur les produits proposés :
- *Troisième engagement* : les banques présenteront aux collectivités locales les produits qu'elles proposent en indiquant leur degré de risque selon une classification établie par la Charte, et qui comporte 5 niveaux.
- Quatrième engagement : les banques reconnaissent que les collectivités locales sont des clients dits « non-professionnels » au sens de la réglementation de la commercialisation des instruments financiers. Elles utiliseront le français comme langue exclusive des documents et donneront davantage d'informations aux collectivités sur les produits : analyse de la structure des produits, présentation de l'évolution sur le passé des indices sur lesquels les produits sont basés, présentation des conséquences en termes d'intérêts payés en cas de détérioration extrême des conditions de marché, etc.

Les collectivités locales s'engagent quant à elles à :

- Cinquième engagement : développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de dette : les grands axes de cette politique seront présentés par l'exécutif local à l'assemblée délibérante qui pourra définir la politique à mettre en œuvre. Les assemblées délibérantes pourront préciser les types de produits qu'elles autorisent les exécutifs à utiliser, en fonction de la classification des risques établie dans la Charte.
- Sixième engagement : développer l'information financière sur les produits structurés qu'elles ont souscrits : l'exécutif fournira à l'assemblée délibérante, lors du débat budgétaire, une présentation détaillée des encours des produits structurés, de la nature des indices sous-jacents, et de la structure des produits.

C'est dans le cadre de ce sixième engagement que l'audit de la dette de la ville de Beauvais a été pour la première fois inséré dans le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires 2011. Cette présentation est depuis reconduite à chaque débat d'orientations budgétaires.

Synthèse situation au 1er janvier 2015 (valorisation au 28/10/2014)

	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2014
dette globale (ensemble des budgets) :	71 777 693€	75 100 372€
Son taux moyen s'élève à :	3,13%	3,32 %

La comparaison de l'endettement de la ville de Beauvais entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2015 permet de constater :

- la diminution du niveau de l'endettement (-4,4%)
- la diminution du taux moyen payé (-5,7%) qui est inférieur à celui constaté au niveau de la strate (-8,5%)
- la diminution de la durée résiduelle moyenne (-5,3%) qui est largement inférieure à celle constatée au niveau de la strate (-37,3%)
- l'encours de la dette est entièrement sécurisé (100% des emprunts classés A dans la grille Gissler)

1) L'observatoire Finance active (15) de la dette au 31 décembre 2013

Finance active réalise un observatoire complet et permanent de la dette des collectivités locales. Il permet de bénéficier d'une comparaison des principaux indicateurs de la dette par rapport à notre strate équivalente.

Cette comparaison statistique a été réalisée auprès de 140 emprunteurs parmi les villes entre 50 000 et 100 000 habitants au 31/12/2013 :

- nombre d'emprunts de la strate : près de 6.800
- encours global: 10,8 Mds d'€

2) Analyse de la dette de la Ville de Beauvais (ensemble des budgets)

2.1) Les partenaires bancaires

Dette par prêteur au 01/01/2015

Prêteur	Capital restant dû	% du capital restant dû	% du panel
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	17 843 110 €	24,9%	15,6%
DEXIA CL	17 814 652 €	24,8%	31,2%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 596 264 €	14,8%	10,4%
CAISSE D'EPARGNE	9 013 436 €	12,6%	26,0%
La Banque Postale	5 714 018 €	8,0%	-
Autres prêteurs	10 796 213 €	15,0%	16,8%
Ensemble des prêteurs	71 777 693 €	100,0%	100,0%

La dette de la ville de Beauvais est essentiellement détenue par quatre prêteurs : Dexia (25%), le groupe Crédit Agricole (25%), la caisse des dépôts et consignations (15%) et le groupe Caisse d'Epargne (13%), soit à 78% de l'encours. Au niveau du panel ces quatre prêteurs totalisent 83% de l'encours.

2.2) La structure de la dette

Dette par type de risque au 1er janvier 2015

Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)	% d'exposition du panel
Fixe	47 323 965 €	65,9%	3,82%	53,0%
Fixe à phase	0€	0,0%		2,0%
Variable	14 760 045 €	20,6%	1,69%	21,5%
Annulable, barrière, change, pente, courbe et cumulatif	0€	0,0%	¥	16,9%
Livret A	9 693 683 €	13,5%	1,99%	6,6%
Ensemble des risques	71 777 693 €	100,0%	3,13%	100,0%

A noter que la ville de Beauvais a un recours aux financements à taux fixe supérieur à celui du panel (66% contre 53%).

Dette	par	budget	au 1er	janvier	2015

Туре	1/01/2015	%	Encours au 1/01/2014	%	
Principal	67 395 941 €	93,9%	68 533 207 €	91,3%	
Eau	2 431 752 €	3,4%	2 742 164 €	3,7%	
Agel (1)	2 500 000 €	3,5%	4 375 000 €	5,8%	
Longue Haie	1 950 000 €	2,7%	1 950 000 €	2,6%	
(1) Avance du budget principal au budget Annexe Agel	-2 500 000 €	-3,5%	-2 500 000 €	-3,3%	
Ensemble des budgets	71 777 693 €	100,0%	75 100 371 €	100,0%	

On constate une diminution du niveau de l'endettement sur l'ensemble des budgets (-4%), y compris sur le budget principal (-2%).

2.3) Le taux moyen de la dette

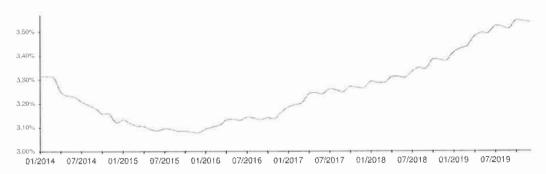
Le taux d'intérêt moyen de la dette est un indicateur couramment utilisé. Il reste toutefois purement informatif, car il faut bien entendu tenir compte de l'exposition au risque de taux et de la durée de la dette.

	Taux moyen au 1/01/2015 (16)	Taux moyen du panel au 31/12/2013
Taux d'intérêt	3,13 %	3,42 %

(15) simulation au 28/10/2014

Au 1/01/2015, le taux moyen de notre dette serait de 3,13%, soit un niveau légèrement moins élevé que celui obtenu par les autres entités du panel (3,42%).

Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



Une hausse des taux est anticipée dans les années à venir, d'où un taux moyen payé* par la Ville de Beauvais qui augmenterait, mais resterait en deçà de 3,6% compte tenu de la forte proportion des prêts à taux fixe.

*attention, cette simulation est valable à un instant T, ici à la date du 28/10/2014, en fonction de l'évolution des anticipations de marché, ce taux moyen évoluera d'autant.

2.4) Durée et annuité

Ville de Beauvai	s au 1/01/2015 ^(a)	
Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle	Durée de vie résiduelle du panel au 31/12/2013
4 ans et 10 mois	8 ans et 10 mois	14 ans et 1 mois

(a)simulation au 28/10/2014

La durée de vie moyenne* de la dette de Beauvais est de 4 ans et 10 mois, alors que la durée de vie résiduelle * est de 8 ans et 10 mois. Cette durée de vie résiduelle atteint pour le panel 14 ans et 1 mois.

Cet écart significatif s'explique par un choix délibéré de la ville de Beauvais de privilégier le financement de ses investissements actuels sur une période comparativement restreinte pour ne pas obérer la capacité d'investissement à long terme.

* Durée de vie moyenne

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

* <u>Durée de vie résiduelle</u>

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou des emprunts.

Dette par année

	2015	2016	2017	2018	2019	2024
Encours moyen	68 135 152 €	59 726 092 €	49 714 968 €	41 399 318 €	33 822 521 €	8 595 772 €
Capital payé sur la période	8 152 283 €	9 597 045 €	8 902 004 €	8 063 976 €	6 948 044 €	3 335 907 €
Intérêts payés sur la période	2 149 371 €	1 900 862 €	1 626 905 €	1 394 460 €	1 181 179 €	358 725 €
Taux moyen sur la période	3,08%	3,11%	3,19%	3,26%	3,39%	3,90%

Les pics de remboursements d'emprunts en 2016 et 2017 s'expliquent par les remboursements à opérer sur le budget annexe « longue haie » avec un remboursement de 1,25M€ en novembre 2016 et de 0,7M€ en mars 2017.

2.5) Recensement des expositions

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 26 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose la classification suivante :

Tableaux des risques « Gissler »

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecarts d'indices zone euros
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
Α	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
В	Barrière simple, Pas d'effet de levier
С	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
Е	Multiplicateur jusqu'à 5

^{*}Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6 par Finance active.

Appliquée à la dette de la ville de Beauvais, la matrice de risque est la suivante :

Structure / indice sous jacent	Risque Gissler	Beauvais au 1/01/2015	Panel strate au 31/12/2013
1A/2A	Taux non structurés et sans risque	100,0%	83,7%
1B/2C	Produits à risque faible	0,0%	4,1%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%	1,1%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,0%	6,8%
6F	Produits hors Charte (risque élevé)	0,0%	4,3%
Total		100,0%	100,0%

L'analyse des risques de la dette de la ville de Beauvais aboutit à constater que :

- 100% de l'encours de Beauvais est sans risque alors que la moyenne du panel ressort à 83,7%;
- 0% de l'encours de Beauvais est soumis à un risque faible ou limité alors que la moyenne du panel ressort à 5,2%.
- 0% de l'encours de Beauvais est soumis à un risque marqué ou élevé alors que la moyenne du panel ressort à 11,1%.

V. Annexes

- (1) source site de l'assemblée nationale, projet de loi de finances pour 2015, n° 2234, déposé le 1er octobre 2014.
- (2) source : article de la gazette des communes du 30 septembre 2014 complété par les informations issues du débat parlementaire en cours.
- (3) minorées des mises à disposition de personnel et des atténuations de produits, telles que constatées au 1er janvier de l'année de répartition
- (4) produits exceptionnels sur opérations de gestion, mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale, subventions exceptionnelles, etc...
- (5) orientations budgétaires 2015 simulation au 27/10/2014.
- (6) les 800.000 euros de bases nouvelles se décomposent en 650.000 euros de bases liées aux nouveaux logements et additions de constructions et 150.000 euros de logement situés en zone franche urbaine.
- ⁽⁷⁾ les 28 unités urbaines concernées : Ajaccio, Annecy, Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Genève-Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Tesle-de-Buch-Arcachon, Lille, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Meaux, Menton-Monaco, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Saint-Nazaire, Sète, Strasbourg, Thonon-les-Bains, Toulon et Toulouse.
- (8) pour 2014, c'est un taux de contribution de 0,74% des recettes réelles de fonctionnement qui a été appliquée aux communes et pour 2015, le taux anticipé est de 1,83%.
- $^{(9)}$ Question écrite n° 08429 de Mme Caroline Cayeux (Oise UMP) publiée dans le JO Sénat du 03/10/2013 page 2858
- (10) La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est actuellement accordée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

(11)

Simulation Etat	compensation	exonération	ons

			BP 2015
			(selon PLF
Année budgétaire		2014	2015)
Dotation unique compensation (1)	748314	358 590	179 000
Etat - Comp. Exonération TF	74834	471 034	196 000
dont FB - personnes modestes		68 018	34 000
FB - ZFU ZUS		309 335	155 000
exo de longue durée (2)		80 096	0
FNB		13 585	7 000
Etat - Comp. Exonération TH	74835	870 394	870 000
Etat - Comp. Exonération THLV	74838	49 321	49 320
Total exonérations :		1 749 339	1 294 320
Perte 2014 à 2015			-455 019

- (1) taux de minoration de -10% selon PLF 2014 qui s'est traduit par une baisse de -21% à Beauvais, d'où sur la base d'un taux de minoration de -39% selon PLF 2015, une anticipation de baisse à -50%.
- (2) exonération supprimée par PLF 2015.
- (12) La loi de finances 2012 a institué le FPIC qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cette solidarité au sein du bloc communal se mettra en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015 pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit environ 1,1 milliard d'euros.

Cette contribution au FPIC est ensuite répartie entre l'EPCI et ses communes membres selon des modalités définies par la loi et modifiables par délibération du conseil communautaire prise à l'unanimité ou à la majorité qualifiée.

S'agissant de la contribution 2012, à titre exceptionnel et pour la seule année 2012, l'agglomération du Beauvaisis a décidé, par délibération du 22 juin 2012 adoptée à l'unanimité, de prendre en charge la totalité de la contribution au FPIC, soit les 279.853 €.

C'est le dispositif de « droit commun » qui est appliqué à partir de 2013, à savoir :

- prise en compte dans le calcul du prélèvement d'un critère transversal de charges des collectivités (le revenu par habitant) ;
- répartition entre l'EPCI et les communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'EPCI ;
- répartition du prélèvement entre les communes membres en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population.

Aussi, chaque collectivité reçoit une notification par la Préfecture du montant à acquitter et les prélèvements sont effectués directement par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) par déduction directe sur le montant des avances mensuelles de fiscalité directe.

Enfin, rappelons que l'éligibilité de la ville de Beauvais à la part de DSU « cible » impacte le montant de sa contribution au FPIC puisque les dispositions légales prévoient que le prélèvement dû par les communes classées l'année précédente entre la 151ème et la 250ème place est minoré de 50 %. C'est donc une minoration de 50% de la contribution de la Ville de Beauvais qui a ou sera appliquée pour tenir compte de son classement (respectivement 247ème en 2012, 234ème en 2013 et 235ème en 2014).

Dans le cadre de cette simulation, il est anticipé que cette disposition continuera à s'appliquer pour les années futures.

- données issues du site http://www.collectivites-locales.gouv.fr, rubrique finances locales communes, avec « les comptes 2013 des communes : données individuelles ».
- (14) convention de mutualisation des services

14.1) mutualisation des services : Synthèse de la répartition des charges

POLE	fct	Num ligne	Montant personnel CAB à facturer à la ville	Montant autres charges CAB à facturer à la ville	Montant personnel Ville à facturer à la CAB	Montant autres charges Ville à facturer à la CAB	Montant personnel Ville à facturer au CCAS	Montant autres charges Ville à facturer au CCAS	Montant personnel CAB à facturer a l'otab	Montant autres charges CAB à facturer à l'OTAB
Cabinet/Communication		1	226 981	0	140 949	7 544	62 709	2 091		
Dont cabinet	020	2	93 726	0	0	299	0	0		
dont comm-evenementiel	023	3	133 255	0	140 949	7 245	62 709	2 091		
Administration	020	4	877 746	12 151	0	1 601	46 886	1 363		
Aménagement – Développement		5	242 101	5 789	0	0	0	0		
Aménagement foncier	820	6	210 020	4 641	0	0	0	0		
Chantier insertion	90	7	32 082	1 148	0	0	0			
Technique opérationnel		8	82 179	1 512	263 327	12 507	8 403	344		
Espaces publics	822	9	0	0	52 332	2 243				
Espaces verts	823	10	0	0	73 028	2 990				
Eau assainissement	EAU	11	28 658	897	0	0				
Transports	815	12	44 445	503	0	1 030				
PCET	830	13	9 076	112	0	749				
Architecture	020	14	0	0	52 096	2 146	3 077	115		
ST administration	020	15	0	0	79 954	3 185	5 326	229		
стм	020	16			5 917	166				
Education sports culture		17	77 103	2 051	405 178	14 185	0	0		
Direction du pole	020	18	0	0	18 896	589		0		
Direction des sports + PAF	40	19	0	0	56 487	1 559				
Gymnases	411	20	0	0	61 492	7 691				
Piscines	413	21	13 843	299	116 082	1 047		0		
Culture	30	22	63 261	1 753	129 959	2 641				
petite enfance	64	23	0	0	22 261	658				
Prévention	110	24	0	0	55 787	1 685	0	0		
Fonctions transverses	020	25	1 838 701	2 124	28 118	30 003	134 764	6 368	17 519	1 022
Locaux	020	26		29 900		28 373	0	0		
Reprographie	020	27				15 963	0	0		
TOTAL			3 344 811	53 528	893 359	111 862	252 763	10 167		
Total facturation réciproque convention 2011			3344011	3 398 339	033003	1	Ville à CCAS	CCAS à ville		Cab à OTAB
							262 929,62	41 890		18 54
Net en faveur de la CAB						2 393 119	221 040		50	

14.2) Mutualisation des services : Répartition des charges par pôle d'administration avec mention du coût unitaire prévisionnel des unités d'œuvre.

								R	EPARTITIO	ON CRITER	E				
SERVICES BUTUALISES		COUT ANNUEL DU	COUT				0.1						2715		
		CRITERE	CRITERE	E Ville Oté Coút annuel %			Cab Oté Coût annuel 5			CCAS Qta Cout annuel %			OTAB Oth Coutsnowel 1 %		
Dala fanctio	n transverses (68 etp)	2 791 789 50			1 888 172.01	68%		734 588 07	26%		149 714.78	5%		19 314,64	1%
FINANCES (12		605 504.80			326 305.72	54%		217 426,82	36%		46 261,15	8%		15 512,11	
FINANCES (12	Directeur des finances (1 etp.)				329 300,12	47.0		211 420,02			40 20 1,10	1.577			
Critére	Nombre de budgets	80 093,43	1 820,31	19	34 585,80	43%	21	38 226,41	48%	3	5 460,92	7%	1	1 820.31	2%
unere	Direction adjointe (2.75 etp.)	00 090,40	1 020,31	10	34 303,00	40.0		00 220,11			0 100,02	1			
Critère	Nombre de hudgets	152 272,54	3 460,74	19	65 754,05	43%	21	72 675,53	48%	3	10 382,22	7%	1	3 460.74	2%
Pulete			3 400,14	10	03734,03	3977		12 070,00	5.00		10 000,000				-
Critére	Administrateur logiciel (0,25 etp) Nombre de budgets	17 757.23	403.57	19	7 667,89	43%	21	8 475,04	48%	3	1 210,72	7%	1	403.57	2%
Cniere		17 157,25	403,37	19	1 001,00	4031	21	0410,04	140%		1210,72			100,01	
Critére	Service des linences (6,85 etp) Note de mouvements complables	355 381,60	9.63	22 213	218 297,98	61%	9 977	98 048 84	28%	2 972	29 207.29	8%	1 000	9 827.49	3%
		129 034,61	9,03	22 213	74 366,95	58%	0 011	32 602.74	25%	2,072	22 064,92	17%	1000	2.00(2.00	
CONSEIL DE	SESTION (3 ETP)	129 034,61			/4 300,30	00%		32 602,14	20%		22 004,02	""			
6.01	Service conseil de gestion (3etp) Temps passé (nor Heures)	129 034,61	26.77	2 779	74 366.95	58%	1 218	32 602.74	25%	824	22 064,92	17%			
Critère			20,77	2113		78,2%	1210	163 956.35	16.4%	024	49 805,31	6,0%		3 802,54	0.4%
DIRECTION D	ES RESSOURCES HUMAINES (23 ETP)	999 835,42			782 271,22	18,2%		163 356,35	15,4%		49 000,01	0,0%		a 002,09	0,4%
	Direction (3 etp)	424.752.07	90.00	1 250	102 274 90	77%	317	26 190.51	19%	54	4 461.48	3%	10	826.20	1%
Crittère	Gestion de l'effectif budgétaire	134 753,07	82,62	1 250	103 274,89	1178	317	20 190,51	19.5	34	4401,40	37	10	020,20	- 10
	Service retrate (1etp)	10 105 71	20.40	4.050	05.044.07	77%	317	9 031.04	19%	54	1 538,41	3%	10	284.89	1%
Critére	Gestion de l'effectif budgétaire	46 465,71	28,49	1 250	35 611,37	1170	317	9 031,04	1374	34	1 330,41	274	10	204,00	***
	Service instances partaires (4etp)	474 007 50	00.40		101.005.10	73%	200	34 507,68	20%	121	10 464,73	6%	20	1 729,71	1%
Critère:	Nbre pondéré d'acles	171 327,58	86,49	1 441	124 625,46	13%	399	34 307,00	20%	121	10 404,73		20	1720,71	
	Service gestion RH (5etp)					79%	786	34 601.71	15%	319	14 043,19	6%			
Critère	Nore pondéré d'arrèlés el contrats	226 407,90	44,02	4 038	177 763,00	13:3	700	34 001,71	13%	319	14 043,13	0.0			
2075	Service formation (2etp)				21.000.00	200	000	40.070.04	18%	54	3 464.34	4%			
Critére	Nombre d'inscriptions	94 820,39	64,15	1 161	74 483,41	79%	263	16 872,64	10%	94	3 404,34	. 470			
	Service recrutement (4etp)								1996		44.750.57	6%			
Critére	Nombre pondéré d'acles	198 524,48	31,67	5 207	164 919,75	83%	690	21 854,16	13%	371	11 750,57	0.0			
2337.64	Service pale (4ctp)		0.00		101 700 00		4040	20 898,60	16%	849	4 082.58	3%	200	961.74	1%
Critére	Nombre de bulletins de paye	127 536,29	4,81	21 127	101 593,36	80%	4 346	3-30,000,000,000,000		849	4 002,00	279	200	20104	1.10
CONSEIL PAR	TENARIAT (2etp)	117 871,36			68 936,68	60%		68 936,68	50%						
	Service conseil partenariat (2etp)					F000	4.007	50.005.00	4000	4.007	58 935 68	50%			
Critère	Temps passé (nor Heures)		36,67	1 607	58 935,68	50%	1 607	58 935,68	100%	1 607	58 935,68	50%			
	MENT DURABLE (3 ETP)	181 071,36			124 209,12	69%		56 862,24	31%						
	Responsable développement durable (1 etp.)							40.745.00	000			0%			
Critére	Temps passé (ntir Haures)		42,67	1 286	54 861,30	80%	321	13 715,33	20%	- 6		U74			
	Assitante (1 et										_				
Critére	Temps passé (nbr Heures)	34 100,28	21,22	1 350	28 644,24	84%	257	5 456,04	16%						
	Assistante ecospace (1 etp.)														
Critére	Temps passé (not Houres)		22,90	1 414	32 384,90	88%	193	4 416,12	12%						
	Chargé de mission (1 etp)									-					
Critére	Temps passé (nbr Heures)	41 593,43	25,88	321	8 318,69	20%	1 286	33 274,74	80%	_					
D.S.LT (26 AG		758 471,96			622 083,32	69%		204 805,24	27%		31 583,40	4%			
	Oxection (2 etp)								0.51		4 454 05	4%			
Critére 1	Gestion de l'effectif budgétaire	40 654,62	1 451,95	20	29 039,02	71%	7	10 163,66	25%	1	1 451,95	0%			
Critére 2	Nombre de jours-homme	54 206,17	60,03	657	39 439,04	73%	246	14 767,13	27%						
Critire 3	Gestion des projets stratégiques (%)		406,55	33	13 551,54	33%	33	13 551,54	33%	33	13 551,54	33%			
	Support informatique (13 agents)										7 100 (7	7,000			
Critère	Nombre de postes informatiques		201,71	800	161 364,22	67%	351	70 798,55	30%	37	7 463,10	3%			
	Service développement/réseau (8 agents												-		
Critire	Nombre de jours-hommes		295,11	657	193 887,77	73%	246	72 597,25	27%			0%			
	Service téléphonie (1 agent	1									1	177			
Critére	Nombre de postes léléphoniques		19,99	1 322	26 421,98	76%	383	7 654,78	22%	33	659,55	2%			
	Service moyens généraux (2 etp.									11100	1000000	15,00			
Critére	% des dépenses réalisées	82 109,36	821,09	71	58 379,75	71%	19	15 272,34	19%	10	8 457.26	10%			

			72-2722	REPARTITION CRITERE										
S ERVICES MUTUALISES		COUT ANNUEL DU CRITERE	COUT UNITAIRE CRITERE		Ville		Cab			CCAS				
	LA A LONG TO THE BOOK TO			Qte	Cout annuel	%	Qté	Coùt annuei	%	Qté	Coût annuel (%		
Pole Administ	ration (15,80 etp)	1 138 300.22			862 276.01	76%		227 774,85	20%		48 249,36	4%		
	POLE (0,10 ETP)	11 229.04			8 525,76	76%		2 703,29	24%			-		
	Directeur Du pôle (0,10 etp)				2000000				370,000			2,000		
Cntère	Gestion de l'effectif budgétaire	11 229,04	103,97	82	8 525,76	76%	26	2 703,29	24%	25		0%		
CONTROLE DE	LEGALITE-CONSEIL (0,75 ETP)	58 195,99			23 278,40	40%		23 278,40	40%		11 639,20	20%		
0.1111.000000000	Contrôle de légalité conseil (0,75 etp)				340749800	10000						2300		
Critére	Temps passé (nbr Heures)	58 195,99	48,29	482	23 278 40	40%	482	23 278,40	40%	241	11 639,20	0%		
CONTENTIEUX	0,25 ETP)	25 706,99			14 021,99	85%		9 348,00	36%		2 337,00	9%		
CONTRACTOR NAMED AND ADDRESS OF	Contentieux (0,25 etp)				230	1585						400		
Critère	Temps passé (nbr Heures)	25 706,99	2 337,00	6	14 021,99	55%	4	9 348,00	36%	1	2 337,00	0%		
ASSEMBLEES (136 588,67			60 322,14	37%		86 266,63	63%			0%		
Measurasiones	Assemblées (3,20 etp)					(a) and								
Critére	Nombre d'assemblées	136 588,67	7 188,88	7	50 322 14	37%	12	86 266,53	63%		*			
PATRIMOINE (3,20 ETP)		144 596,73			141 806,27			1 116,19			1 674,28			
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Service patrimoine (3,100etp)									20		999		
Critére	Nombre de conventions gérées	47 716,92	279,05	161	44 926,46	94%	4	1 116,19	2%	6	1 674,28	4%		
Critére	Nombre de localions	96 879,81	18,42	5 260	96 879,81	100%			0%	- 1		0%		
ASSURANCE (1,		65 901,41			45 449,25			13 082,89			7 369,27			
888	Service des assurances (1,20 etp)										0.500.44	50%		
Cntére.	Nombre de contrats d'assurance	13 180,28	1 647,54	0.00		0%	4	6 590,14	50% 12%	4	6 590,14 779,13	1%		
Cntére	Nombre de sinistres	52 721,13	259,71	175	45 449.25	86%	25	6 492,75		3		15%		
SERVICE DES N	IARCHES (2,23 ETP)	148 064,31			85 454,26	58%		39 765,84	27%		22 844,21	16%		
W-000 / 1	Service des marchés (2,23 etp)					58%	47	39 765.84	27%	27	22 844.21	15%		
	mbre de procédures et marchés pondérés	148 064,31	846,08	101	85 454,26	90%	4/		10%	21	2 385,40	0%		
DIRECTION DES	SERVICES INTERIEURS (5 etp)	548 017,07			493 417,95	90%		52 213,72	10%		2 300,40	0.24		
Critére	Directeur (0,20 etp) Gestion de l'effectif budgétaire	12 842.28	583.74	19	11 091.06	86%	3	1 751.22	14%			0%		
Uniere	Service Archives (1 10etp)	12 842,28	583,74	19	11 091,00	00 70	3	1731,22	190	- 2		0.70		
Critére	Mêtre archives	46 161,54	20.37	2 038	41 516.87	90%	228	4 644,67	10%		- 14	0%		
Cuita a	Service documentation (0,70etp)	40 101,04	20,37	2 000	41 310,07	2070	220	10,44,01	10.10			470		
Critére	Nombre d'abonnements	61 873.45	204.20	298	60 852.44	98%	2	12	0%	5	1 021,01	2%		
Omere	Service courrier (3etp)	01075,45	204,20	200	00 002,44	0070					1 02 1,0	577		
Critére	Nombre de courners départs	13 334,51	0.0358	261 786	9 376.22	70%	72 422	2 593,89	19%	38 094	1 364,39	10%		
	Nombre de courriers arnyés	93 341.54	0.3111	300 000	93 341.54	100%	2	2000,00	0%	- 2		0%		
	Huissiers (4etp)	50 041,04	0,0111	000 000	00 011,01				3.5					
Critére	Temps passé (nor Heures)	172 895.72	26,90	4 821	129 671.79	75%	1 607	43 223.93	25%			0%		
300000	Service imprimerie (3etp)		20,00	. 021					207/03					
Critère	Temps passé (nbr Heures)	147 568.03	30,61	4 821	147 568 03	100%			0%			0%		

				REPARTITION CRITERE									
SERVICES MUTUALISES		COUT ANNUEL DU	UNITAIRE CRITERE		Ville			Cab		CCAS			
				Qté	Coût annuel	%	Qté	Coût annuel	%	Qté	Coût annuel	%	
Pole Technique (18 ETP)		927 350.36			477 502.18	51%		441 101.03	48%		8 747,15	1%	
	SPACES PUBLICS (1 ETP)	54 57 4.85				0%		64 674,86	100%				
DINCOTION DEG E	Technicien supérieur (1etp)	04014,00			~	0,0			14410				
Critère	Mise à disposition	54 57 4.85	33.96	27	20	0%	1 607	54 574,85	100%	- 2	- 2	0%	
DIRECTION DE L'A	RCHITECTURE (1 ETP)	36 383,23			- 2	0%		36 383,23	100%				
The state of the s	Technicien supérieur (1eto)												
Critère	Mise & disposition	36 383,23	22,64			0%	1 607	36 383,23	100%			0%	
DIRECTION DES PA	ARCS ET JARDINS (2 ETP)	76 017,63				0%		76 017,63	100%				
	Technicien supérieur (1etp)								-				
Critére	Mise à disposition	36 383,23	22,64		- 5	0%	1 607	36 383,23	100%		20	0%	
2011	Technicien bio diversité (1etp)											004	
Critére	Mise à disposition	39 634,40	24,66			0%	1 607	39 634,40	100%		- 2	0%	
DIRECTION DE L'E	AU ET ASSAINISSEMENT (2 ETP)	98 517,73			29 555,32	30%		68 962,41	70%			_	
	Direction du service (2 etp)	40.517.70	00.05	20.4	00.000.00	30%	0.050	68 962.41	70%			0%	
Critère	Mise à disposition	98 517,73	30,65	964	29 555,32		2 250		57%			070	
DIRECTION DES TRANSPORTS (2ETP)		106 371,49			45 790,26	43%		60 681,23	87%				
Critère	Direction de service (1 etp)	73 954.88	46.02	643	29 581.95	40%	964	44 372.93	60%			0%	
Critere	Mise à disposition Assistante (1etp)		40,02	043	29 30 1,93	40%	904	44 312,33	0076			0.76	
Critére	Mise à disposition	32 416.61	20.17	804	16 208 31	50%	804	16 208.31	50%	-		0%	
	MINISTRATIVE (6 ETP)	233 796,49	20,17	004	145 102,94	62%	P00	83 138,26	35%		8 665,28	2%	
PLATEFORNIE AUT	Responsable de service (1 etp)	233 / 30,43			140 102,04	0270		00 100,20	30 /6		0 000,20	270	
Critère	Nombre de procédures de marchés	47 616,86	222,51	146	32 486,27	68%	66	14 685.57	31%	2	445.02	1%	
O. T. C.	Assistant responsable (1 etp)	11 010,00	LLL,o	110	02 100,21	0011		11.000,01					
Critére	Nombre de marchés	32 649.92	178.41	123	21 945,03	67%	47	8 385,50	26%	13	2 319,39	7%	
	Comptables (4 etp)				2								
Critére	Nombre de mouvements comptables	153 529,71	15,86	5718	90 671,65	59%	3 788	60 067,19	39%	176	2 790,87	2%	
CTM (2ETP)		109 794,74			103 711,92	94%		6 082,81	6%				
2000	Agent de suivi (2 etp)												
Critére	Nombre d'engagements passés	109 794,74	152,07	682	103 711,92	94%	40	6 082,81	6%			0%	
SERVICE PATRIMOINE ENERGIE (3 ETP)		166 017,43			143 966,38	87%		17 859,18	11%		3 191,87	2%	
5	Responsable de service (1 etp)												
Critére	Nombre de contrats de fluides	80 472,06	84,98	804	68 320,52	85%	127	10 791,92	13%	16	1 359,61	2%	
27255	Collaborateurs (2 etp)							7 007 57	200	-	4 000 05	001	
Critère	Nombre d'équipements	84 545,37	261,75	289	75 645,86	89%	27	7 067,26	8%	7	1 832,25	2%	
MISSION PCET (1 E	TP)	46 876,78			9 37 6,36	20%		37 501,42	80%		*	0%	
6.01	Responsable de service (1 etp)	40.070.70	00.47	201	0.075.00	20%	4.000	27 504 40	80%			0%	
Critère	Temps passé (nbr Heures)	46 876,78	29,17	321	9 375,36	20%	1 286	37 501,42	80%			0%	

				REPARTITION CRITERE									
	SERVICES MUTUALISES	COUT ANNUEL DU CRITERE	COUT UNITAIRE CRITERE		Ville			Cab		CCAS			
				Qté	Coût annuel	%	Qté	Coût annuel	%	Qté	Coût annuel	%	
Pole Edi	ication sport culture (40,50 etp)	1 939 121,99			1 203 235,30	62%		735 886,70	38%		165	0%	
	N DU POLE (1,76 ETP)	74 150.23			54 664,73	74%		19 485,60	26%		6€5	0%	
	Direction du pôle (1,75etp)				200	P003		50000000	200			200	
Critère	Nombre d'agents du pôle	74 150,23	105,33	519	54 664,73	74%	185	19 485,50	26%	900	(80)	0%	
DIRECTIO	N DU SPORT ET DE LA JEUNESSE(22 ETP)	1 113 041,67			812 029,16	73%		301 012,51	27%			0%	
	Direction du pôle (2etp)					200		0.074.00	0.000			0%	
Critère	Nombre d'agents du pôle	43 666,11	293,06	116	33 995,09	78% 92%	33	9 671,02 3 358.93	22% 8%	2	1.5	0%	
Critère	Nombre de grands projets	43 666,11	3 358,93	12 14	40 307,18 33 962.53	78%	1 4	9 703,58	22%			0%	
Critére	Nombre de projets opérationnels	43 666,11	2 425,89	14	33 902,53	1070		3 700,00	22.70				
0.41	Service administratif (2etp)	20 420.04	102.61	168	17 239.03	84%	31	3 181.01	16%	- 2		0%	
Critère	Nombre de conventions gérées	81 680.16	19,20	3 614	69 375.35	85%	641	12 304.81	15%		100	0%	
Critère	Nombre de mouvements comptables Service développement du sport (2etp)	01 000,10	15,20	3014	03 37 3,33	02.0	011	12 00 1,01					
Critère	Ratio moven d'activité	91 737.60	917.38	88.42	81 114,15	88%	11.58	10 623.45	12%	*		0%	
Cittere	Service stades et gymnases (2etp)		011,00	00,72	01111110		,						
Critère	Nombre d'agents par équipement	58 294.83	3 068.15	17,00	52 158,53	89%	2,00	6 136,30	11%	- 8	- 23	0%	
United 6	Gardiens de gymnase (1etp)		0 000,70	,	52.55,50	0.027					1 1		
Critère	Temps passé (nbr Heures)	44 066.45	27.42			0%	1607,00	44 066,45	100%		1	0%	
Dilloro	entretien des gymnases (2elp)					35.55			0.000			2501	
Critére	Temps passé (nbr Heures)	62 772.82	19,53	1 928,00	37 655,88	60%	1 286,00	25 116,94	40%	*:		0%	
	Service pédagogie (1 etp)			-		.000			520.0			(22)	
Critére	Temps passé (nbr Heures)		33,32	482,00	16 061,62	30%	1 125,00	37 488,23	70%	**		0%	
	Service atelier des sports (1 etp)					950			200			0%	
Critére	Nombre d'interventions	55 450,67	48,68	1 076,00	52 383,60	94%	63,00	3 067,07	6%		*.	.0%	
	Direction des équipements aquatiques (1 etp)								2000				
Critère	Nombre d'agents	70 795,60	44,05	321,00	14 141,50	20%	1 286,00	56 654,10	80%				
	Agents des équipements aquatiques (11 etp)				00 504 74	89%	477.00	3 280.65	11%				
Critère	Temps passé (nbr Heures)	29 785,36	18,53	1 430,00	26 504,71	81%	177,00 298.29	6 918.81	19%				
Critère	Temps passé (nbr Heures)	37 274,51	23,20 30.74	1 308,71	30 355,70 44 848.17	91%	148.00	4 549.37	9%				
Critére	Temps passé (nbr Heures)	49 397,54 29 813.64	18,55	1 571.25	29 150.39	98%	35.75	663.25	2%				
Critère	Temps passé (nbr Heures) Temps passé (nbr Heures)	50 433,80	31.38	1542.50	48 409.54	96%	64.50	2 024.26	4%		-		
Critère	Temps passe (nor rieures) Temps passé (nor Heures)	51 954.86	32.33	1 570.25	50 766,72	98%	36.75	1 188.14	2%				
Critère Critère	Temps passé (nor Heures)		31.48	1 527,00	48 074.73	95%	80.00	2 518.65	2% 5%				
Critère	Temps passé (nor Heures)		6,17	1 489.00	9 187,54	93%	118.00	728.09	7%				
Critère	Temps passé (nor Heures)	9 915.63	6,17	1 551.00	9 570,09	97%	56,00	345,54	3%				
Critère	Temps passé (nor Heures)		22.92	90.00	2 062,95	6%	1 517,00	34 772,21	94%				
Critére	Temps passé (nor Heures)		25,82	1 226,00	31 655,73	76%	381,00	9 837,55	24%				
Critère	Temps passé (nbr Heures)	45 862,54	28,54	1 158,00	33 048,43	72%	449,00	12 814,11	28%				
	N DE L'ENFANCE (3 ETP)	145 572,27			122 663,78	0%		22 918,49	0%			0%	
	Direction De la petite enfance (1 etp.			_					2000			- 20	
Critère	Temps passé (nbr Heures)	40 634,98	25,29	1 205	30 476,24	75%	402	10 158,75	25%	*	**	09	
	Coordinatrice petite enfance (1 etp)				0%		10 000 17	1700			09	
Critère	Temps passé (nbr Heures)		44,23	1 334	58 990,88	83%		12 082,47	17%			.07	
	Assistante administrative (1etp.					0%		677.28	2%			09	
Critére	Temps passé (nbr Heures)	33 863,94	21,07	1 575	33 186,66	98%		392 470.19	65%	_		09	
DIRECTIO	N DE LA CULTURE(16,76 ETP)	606 357,83			213 887,64	36%		392 470,19	6075				
D 111	Direction De la culture (0,75etp Nombre d'agents de la direction		9 123,35	2	18 246,69	40%	3	27 370,04	60%			09	
Critère Critère	Nombre de projets structurants		2 280.84	10	22 808,37	50%		22 808.37	50%				
Critère	Nombre de projets		2 280,84	10	22 808,37	50%		22 808,37	50%				
Officie	Gestion administrative (2 etp		2 200,04	10	25 000,01	0.00		22 000,01	100.00				
Critère	Temps passé (nbr Heures)		21,12	2 250	47 511,57	70%	964	20 362,10	30%			09	
pintoro	Valorisation du patrimoiner1 etp		-,,,,										
Critère	Temps passé (nor Heures)		28,58	1 125	32 147,05	70%	482	13 777,31	30%	*		0	
2.71010	médiatrice du patrimoine(1 etp								V_2000			- 23	
Critère	Temps passé (nbr Heures)		20,15	804	16 188,11	50%	804	16 188,11	50%	*		.09	
	Entretien équipement culturel (12 etp)											
Critère	Répartition au m2	323 333,39	38,48	1 408	54 177 49	17%	6 995	269 155,91	83%			09	

			3077040	REPARTITION CRITERE										
SERVICES MUTUALISES		COUT ANNUEL DU	COUT UNITAIRE CRITERE	Ville			Cab			CCAS				
				Qté	Cout annuel	%	Qté	Coûtannuel	%	Qté	Coût annuel	%		
Pole solidarité (4,30 ETP)		230 860,41			173 388,49	75%	-500	57 471,92	25%	- C1122		0%		
Critére	Direction du pôle (0,30etp) % veille réglementaire/réunions Responsable prévention (1etp)	23 199,09	231,99	81	18 791,26	81%	19	4 407,83	19%			0%		
Critére	% veille réglementaire/réunions Charge de mission (1etp)	53 596,31	535,96	80	42 877,05	80%	20	10 719,26	20%	25	*	0%		
Critére	% actions et familles suivies Médiateurs (2etp)	34 756,78	347,57	70	24 329,75	70%	30	10 427,03	30%	*		0%		
Critére	% actions et familles suivies Vie associative quichet unique (0,35etp)	I	1 064,51	71	75 260,52	71%	29	31 190,01	29%			0%		
Critère	Nombre de dossiers de subventions	12 857,70	48,52	250	12 129,91	94%	15	727,79	6%			0%		

				REPARTITION CRITERE									
SERVICES MUTUALISES Pole Aménagement-développement (6,70ETP) DIRECTION DU POLE (1,50 ETP)		COUT ANNUEL DU CRITERE 773 758,45 96 517,10	COUT UNITAIRE CRITERE	Ville			Cab			CCAS			
				Qté	Coût annuel	%	Qté	Cout annuel	%	Qté	Coût annuel	%	
					249 567,75 14 822,27	32% 15%		524 190,71 81 694,83	68% 85%		25	0%	
												0%	
Critère Critère Critère	Direction du pôle (1,50elp) Nombre d'agents du pôle Nombre projets Nombre de projets accompagnés		344,70 2 343,99 4 825,85	9 5	3 102,34 11 719,93	32% 14% 0%	19 30	6 549,37 70 319,60 4 825,85	68% 86% 100%	:		0% 0% 0%	
DIRECTION DE	E L'AMENGAGEMENT(2,40 ETP)	411 547,59			55 735,06	14%		355 812,52	86%			0%	
Critère Critère	Direction(1 etp.) Nombre projets Nombre de projets accompagnés Chargé de mission (0,40 etp.)	48 744,61 32 496,41	1 392,70 32 496,41	5	6 963,52	14% 0%	30 1	41 781,10 32 496,41	86% 100%	*	-	0% 0%	
Critère	Nombre projets (en %) Chargé de mission PLU (1etp)		2 300,89			8%	15	34 513,31	100%			0%	
Critère	% de modification du PLU Service ADS (5etp)		535,95	91	48 771,55	91%	9	4 823,56	9%			0%	
Critère	Pas de refacturation	242 198,15	242 198.15	-	10	0%	1	242 198,15	100%		- 2	0%	
	J FONCIER(1,60 ETP) Chargé de mission (0,60etp)	179 173,87			145 780,29	81%		33 393,68	19%			0%	
Critère	Nombre actes pondérés Equipe direction fonction (3elp)	33 393,58	795,09		- 1	0%	42	33 393,58	100%			0%	
Critère	Temps passé (nbr Heures)		30.24	4 821	145 780.29	100%			0%				
CHANTIER INSERTION (1,20 ETP) Direction(1,20 etp)		86 519,90			33 230,13	38%		53 289,77	62%		•	0%	
Critère	Nombre de mois hommes	86 519,90	202,62	164	33 230,13	38%	263	53 289,77	62%			0%	

			/20002	REPARTITION CRITERE									
CABINET - COMMUNICATION (15 ETP) DIRECTION (1 ETP)		COUT ANNUEL DU CRITERE 852 756,82 118 652,03	COUT UNITAIRE CRITERE	Ville			Cab			CCAS			
				Qté	551 453,52 94 921,62	% 65% 80%	Qté	236 502,68 23 730,41	% 28% 20%	Qt6	64 800,61	%	
												8%	
											7.67	0%	
Critère	Direction (1elp) Temps passé (nbr Heures)	118 652,03	73,83	1 286	94 921,62	80%	321	23 730,41	20%			0%	
DIRECTION DE	LA COMMUNICATION (10 ETP) Direction (2eto)	664 627,50			342 115,73	62%		170 470,63	31%		41 941,24	8%	
Critère Critère	Nombre d'agents de la direction Temps passé (nbr Heures)		3 242,51 97,83	11 589	35 667,63 57 644,66	69% 55%	5 321	16 212,56 31 442,54	31%	161	15 721,27	0% 15%	
Critère	Service relations presse (1 etp) Temps passé (nbr Heures)	57 948,58	36,06	804	28 974,29	50%	643	23 179,43	40%	161	5 794,86	10%	
Critère	Service rédaction (3etp) Nombre d'actes pondérés	148 183,61	182,83	565,90	103 463,42	70%	230,40	42 124,00	28%	14	2 596,18	2%	
Critére	Service graphisme (3etp) Temps passé (nbr Heures) Service web (2etp)	118 859,52	1 188,60	55,00	65 372,73	55%	30,00	35 657,86	30%	15	17 828,93	15%	
Critère	Temps passé (nbr Heures)	72 847,14	728,47	70,00	50 992,99	70%	30,00	21 854,14	30%			0%	
SERVICE EVEN	EMENTIEL (2ETP)	120 033,50			72 696,36	61%		25 359,19	21%		21 977,96	18%	
Critère	Service (2etp) Temps passé (nbr Heures)	120 033.50	74,69	973	72 696,35	61%	340	25 359,19	21%	294	21 977,96	18%	
PLATE FORME ADMINISTRATIVE (3 ETP)		59 543,79			41 719,83	70%		16 942,66	28%		881,40	1%	
Critére	Service (3etp) Nombre de factures		97,93	426	41 719,83	70%	173	16 942,56	28%	9	881,40	1%	

⁽¹⁵⁾ Finance Active propose aux décideurs financiers du secteur public local des solutions de gestion de la dette adaptées qui combinent suivi en ligne et conseils personnalisés délivrés par ses consultants. La ville de Beauvais a souscrit un contrat de prestation de services avec cette société et bénéficie d'un accompagnement continu et personnalisé.

Le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2015, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2015.

Mme LE MAIRE: Mes chers collègues, je crois que nous allons enfin pouvoir aborder le premier point à l'ordre du jour et avant de donner la parole à notre collègue et ami Jean-Marie JULLIEN, qui va détailler avec précision le contenu de nos orientations budgétaires pour 2015, je tiens à vous faire part des réflexions qui nous ont amenés à ces orientations budgétaires 2015 qui préparent le futur budget de notre collectivité.

Le budget 2015 s'annonce malheureusement

historique car c'est la première fois dans l'histoire budgétaire de notre collectivité que le budget général de la ville baisse. En effet, pour 2015 nous prévoyons une baisse historique de moins 3,3 % et donc un budget général passant de 111,5 millions d'euros à 107,8 millions d'euros. Nous voyons là concrètement les conséquences du désengagement inquiétant de l'État à travers ces dotations.

Deux chiffres, mes chers collègues, doivent attirer votre attention. Le premier, la baisse des dépenses

⁽¹⁶⁾ Le taux moyen de la dette est calculé comme la moyenne pondérée par les encours des taux d'intérêts de chaque emprunt relevé au jour de la réalisation de l'analyse.

de fonctionnement de la collectivité, soit moins 1,5 % donc près de 5 % de baisse de nos dépenses de fonctionnement courant, c'est-à-dire du train de vie quotidien de la collectivité. Le deuxième chiffre, une baisse de 10 % des dépenses d'investissement avec près de 20 % de baisse de l'investissement public pour 2015. Ces chiffres sont très importants dans la mesure où ils traduisent la rigueur et le réalisme avec lequel notre collectivité a construit ce projet de budget.

Je voudrais féliciter mon équipe municipale qui a agi et je dirais plutôt qui a réagi avec responsabilité et détermination. Je voudrais aussi remercier l'ensemble des services municipaux et toutes les directions qui ont effectué un très gros travail pour en arriver à ce résultat, à savoir réussir à surmonter ces baisses de dotation de l'État tout en intégrant la nécessité de ne pas augmenter le taux communal des impôts et en maintenant une qualité de services publics toujours aussi efficace pour les beauvaisiens et je rajouterai sans emprunter. Car vous constaterez également que l'endettement va baisser de 4 % et que nous emprunterons 14 % de moins en 2015 par rapport à 2014, ce qui est évidemment un signe fort de notre bonne gestion.

Je voulais, mes chers collègues, attirer votre attention sur ces points particulièrement importants de ce projet de budget car ils démontrent à quel point la collectivité a su se serrer la ceinture et montrer l'exemple en matière de dépenses publiques. Tel n'est pas le cas de l'État qui malgré des effets d'annonces n'arrive toujours pas à se réformer en profondeur pour arriver lui aussi à des résultats probants. Et je passe la parole à Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN: Mes chers collègues, nous sommes au début d'un nouveau mandat et il m'appartient surtout pour les nouveaux élus, un certain nombre d'entre eux donc siègent la première année dans ce conseil municipal, de rappeler ce que doit être un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat a été instauré par la loi du 6 février 92, il est stipulé sans vote, c'est important, il est destiné à préparer avec le concours de tous, et j'insiste bien sur ce terme-là, les budgets principaux et les budgets annexes du futur exercice budgétaire.

Pour ce faire il doit comprendre tout d'abord l'environnement économique et financier dans lequel nous nous trouvons. Il doit comprendre les principaux axes d'orientation budgétaires choisis par la majorité, sachant, et là je me tourne effectivement vers nos collègues des autres groupes, sachant que ceux-ci peuvent encore être amendés par les propositions constructives qui seront faites et que je vous invite vivement à faire. Il faut aussi ajouter dans ce débat d'orientation budgétaire un point important : l'audit de la dette de notre collectivité territoriale car c'est bien mes chers collègues au moment du présent débat que je crois nécessaire de vous donner en toute transparence la situation tant en montant qu'en qualité de la dette.

Alors sur l'environnement économique et financier, rappelez-vous pour ceux qui faisaient partie du précédent conseil, l'année dernière je parlais d'environnement durci, c'était le terme même de mon discours introductif alors qu'à cette époque nous n'avions pas encore connaissance des nouvelles

mesures prises lors du projet de loi de finances 2015 et du durcissement des économies que l'État envisageait de faire sur le dos des collectivités territoriales. Cette tendance se confirme aujourd'hui et ce n'est pas moins de 11 milliards d'euros qui seront prélevés sur les concours de l'État aux collectivités territoriales lors de ces 3 prochaines années, donc 3,67 millions d'euros pour l'année 2015.

L'impact sur notre budget quel va-t-il être? Il va être considérable, non seulement pour la ville de Beauvais mais également pour tous nos collègues de France. Pour Beauvais, vous avez pu lire dans votre rapport les conséquences en matière de dotation globale de fonctionnement qui baisse de 16 %, elle n'est que partiellement compensée par une hausse de la dotation de solidarité urbaine où Beauvais est éligible à la D.S.U. cible accordée aux 250 communes dites les plus défavorisées. Et c'est important ce que je vais vous dire parce que ça a un lien également avec le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Quant aux dotations de compensation de l'Etat, la baisse prévue est de 27 %! Le cumul de toutes ces mesures entraînant une chute de 1,7 millions d'euros des concours de l'Etat. Alors j'ajoute à ces éléments la poursuite de la progression du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, le F.P.I.C., où la ville de Beauvais participe au financement de la péréquation horizontale nationale au profit des communes les plus pauvres. Cette participation de la ville de Beauvais à ce que nous allons payer au titre du budget 2015, va augmenter de 37 % par rapport à 2014.

Rappelez-vous ce que je vous disais à l'instant, nous faisions partie des 250 communes de la strate les plus pauvres de France et malgré cela notre participation augmente de 37 %. Il y a quand même un paradoxe mais malheureusement c'est un paradoxe qui nous est imposé.

En face de ces contraintes brièvement résumées, quelles sont nos orientations budgétaires ? Je vais vous dire, et là je rejoins le propos de Madame le Maire à l'instant qui félicitait l'ensemble des services et l'ensemble des collègues qui ont travaillé à la préparation de ces orientations budgétaires, tout le monde s'est retroussé les manches et il va falloir continuer à se retrousser les manches pour conserver un équilibre convenable à notre budget, sur 4 critères, sur 4 pistes de recherches. La première préoccupation a été de conserver un niveau de service public de qualité au quotidien, c'est ce qu'attendent de nous les citoyens. La seconde préoccupation c'est préserver une capacité d'investissement public grâce à un autofinancement suffisant et je vous en donnerai un exemple tout à l'heure. La troisième préoccupation c'est de ne pas alourdir exagérément l'endettement. Et enfin, une quatrième préoccupation qui me paraît fondamentale et qui correspond à un engagement fort de notre équipe c'est celle de ne pas accroître les taux communaux de fiscalité locale.

Alors mes chers collègues, comment envisageons-nous ces 4 points, ces 4 ambitions qui nous occupent, même si, et c'est historique, Madame le Maire l'a dit tout à l'heure, le budget de fonctionnement baisse en euros courants et je ne parle même plus d'inflation, de 1,5 %, fonctionnement moins 1,5 %, l'ensemble des budgets c'est moins 3 %.

Tout d'abord, une baisse des charges à caractère général qui baisse de 4,8 %, ensuite, une baisse des

autres charges de gestion courante, moins 9,3 %; une stagnation des charges de personnel grâce à un effort accru de mutualisation avec la communauté d'agglomération sans toucher au G.V.T., Glissement Vieillissement Technicité, et sans toucher aux avantages accordés au personnel. Grâce à tous ces efforts, le virement à la section d'investissement demeurera légèrement supérieur à celui de 2014, il va être à 1,3 millions d'euros et l'autofinancement prévisionnel augmentera de 12 % pour atteindre 6,1 millions d'euros, dont 1 300 000 euros de prélèvements et 4,8 millions d'euros au titre des amortissements de l'exercice.

Sur l'investissement tout d'abord le montant de l'emprunt sera égal au montant de nos remboursements en capital de l'année afin de ne pas accroître l'endettement. Pour l'investissement, sur les ressources disponibles, nous ne comptons que sur nos propres forces et sur quasiment aucune subvention des partenaires institutionnels. Les seules ressources escomptées, à part bien sûr le virement de la section de fonctionnement dont je parlais à l'instant, est un seuil résultant du fonds de compensation de la TVA et du reversement d'une part des amendes alors que nous n'attendons plus grand chose des concours des conseils général et régional.

Tout ceci mes chers collègues explique que les opérations d'équipement qui sont programmées à hauteur de 12,47 millions d'euros ont été calculées au plus juste afin de préserver celles qui nous paraissaient les plus essentielles. Vous trouverez à ce sujet dans votre dossier le détail des principales autorisations de programmes et des crédits de paiement prévus pour 2015. Sachant que la priorité a été donnée à l'opération Cœur de Ville, c'est-à-dire la place Jeanne Hachette et la piétonisation sans oublier un élément important qui doit nous poursuivre tout le long de notre mandat, le plan maxi-voirie qui se verra attribuer, au titre de l'exercice 2015, 1,35 millions d'euros de crédit. Le détail de cette programmation sera définitivement arrêté lors du vote du budget le mois prochain et vous serez appelés mes chers collègues à vous prononcer sur ce détail au mois de décembre.

L'audit de la dette. Je vous parlais de la présentation, c'est un point important pour pouvoir fixer les pistes ensemble de nos orientations budgétaires au titre de l'exercice 2015. Vous pourrez constater tout d'abord la diminution du niveau de l'endettement global de 4,4 % entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Vous pourrez noter également la diminution de 5,7 % du taux moyen payé, étant rappelé que ce taux moyen est de 3,13 % pour Beauvais alors que la moyenne de la strate des villes de 50 000 à 100 000 habitants est de 3,32 %. Vous noterez également la diminution de la durée résiduelle moyenne de nos emprunts. Et vous noterez enfin la sécurisation totale de la dette qui est classée en totalité, classée A dans la grille d'évaluation Gisler, c'est-à-dire la meilleure notation possible.

Alors je ne rentrerai pas, mes chers collègues, dans le détail des partenaires bancaires ni sur le détail du type de risques puisque tout est décrit page 23 de votre rapport. Mais il est bien évident que la prudence nous commande d'être vigilants en face des risques de remontées des taux décrits page 24 de votre rapport, vous avez d'ailleurs un beau graphique à ce sujet, où le choix de privilégier les taux

fixes même si les taux variables sont actuellement au plus bas mais ils ne peuvent que remonter. Donc vous voyez il y a une grosse proportion de taux fixes pour nous sécuriser sur l'avenir des taux.

Voilà mes chers collègues en quelques mots un très bref panorama des éléments de ce débat. Mais si on ne devait retenir qu'une seule chose, il va falloir se retrousser les manches pour améliorer encore ces justes orientations budgétaires et je compte fermement sur vous pour ce débat constructif.

M. VIGUIER: Madame le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues. Le débat d'orientation budgétaire de notre ville pour l'année 2015 doit être l'occasion d'échanges permettant, sur la base de nos capacités financières et des besoins exprimés par nos concitoyens, de déterminer un certain nombre de priorités tant en fonctionnement qu'en investissement, car nous serons sans doute d'accord pour considérer que nos moyens d'actions ne sont pas illimités et vont même en se réduisant d'année en année. Encore faut-il rappeler la genèse de cette baisse des concours de l'État qui doit d'abord à l'accroissement considérable de l'endettement de l'État ces dernières années

Je tiens quand même à rappeler à notre assemblée que durant le quinquennat de Monsieur SARKOZY et les 5 années de gouvernement de Monsieur FILLION, vous voyez de qui je veux parler Madame le Maire, la dette de la France a progressé de 40 %, passant de 1 200 milliards d'euros en 2007 à 1 700 milliards d'euros en 2012. + 40 % d'accroissement de la dette de la France durant les 5 années de la gestion SARKOZY – FILLION. Cela mérite aussi d'être rappelé car c'est cela aussi qui génère aujourd'hui la contrainte très forte qui est celle des gouvernements quels qu'ils soient, de réduire leurs interventions publiques et de priver d'un certain nombre de concours financiers les collectivités locales et parmi ces collectivités la ville de Beauvais.

Je voudrais rappeler tout autant à cet instant qu'il est peu probable qu'une éventuelle alternance politique au sommet de l'État améliore la situation des collectivités locales et celle de Beauvais en particulier. Je rappelle qu'aujourd'hui la réduction des concours de l'État est programmée à hauteur de 50 milliards d'euros, mais que je lis tout comme vous qu'un certain François FILLION propose de réduire les concours de l'État en direction des collectivités locales de 110 milliards d'euros, et que le très raisonnable Alain JUPPE propose lui de réduire les concours de l'État simplement de 100 milliards d'euros, c'est-à-dire le double de ce que fait l'actuel gouvernement. Je tiens à dire que quoi qu'il arrive dans les prochaines années, sur ce plan là on n'est pas sorti de l'auberge Madame le Maire!

Je voudrais donc dire que ce contexte budgétaire extrêmement difficile pour les collectivités territoriales implique en conséquence de faire des choix et de tirer tous ensemble un certain nombre d'enseignements pour tenter de dépasser ou de ne pas réitérer certaines erreurs constatées ici même dans un récent passé.

Je voudrais tout d'abord revenir, Madame le Maire, sur quelques aspects du rapport qui vient de nous être présenté par Jean-Marie JULLIEN sur la section de fonctionnement dans un premier temps. Côté recettes, les beauvaisiens continuent de payer le prix fort de vos décisions passées et pas qu'un peu.

C'est ainsi que les recettes fiscales devraient, si j'en crois vos prévisions, encore s'accroître en 2015 pour atteindre 61,7 millions d'euros! Pour mémoire, et avant que vous ne décidiez à partir de 2009 d'augmenter, et comment ! la taxe d'habitation des beauvaisiens de 25 % en moyenne par l'augmentation des taux de 9 % couplée à la suppression de certains abattements à la base et de la réduction d'autres, et d'alourdir dans le même temps la taxe foncière des beauvaisiens de 9 % par la hausse des taux. Et depuis, chaque année, les beauvaisiens payent le prix fort de votre gestion et de vos choix. Pour mémoire donc, les recettes fiscales de la ville étaient en 2008, avant vos mesures fiscales, de 53 millions d'euros, contre 61,7 en prévision l'an prochain, c'est-à-dire que vous prévoyez et que vous aurez fait bondir les recettes fiscales de plus de 17 % en 7 années. 17 % de hausse! Il s'agit là d'une sacré stabilité fiscale dites donc ! Vous nous parlez tous les ans de stabilité fiscale, Jean-Marie JULLIEN vient de le faire une nouvelle fois, et vous aurez accru vos recettes fiscales de 17 % entre 2009 et 2015, c'est quand même une drôle de stabilité fiscale.

Et comme si cela n'était pas suffisant Madame le Maire, vous avez décidé d'alourdir encore la facture des beauvaisiens au moyen de l'augmentation insensée et inédite des tarifs de restauration municipale. Vous allez chercher l'argent dans la poche des beauvaisiens! Et cette décision d'augmentation, d'alourdissement, conséquente des tarifs de restauration municipale vont vous rapporter 400 000 euros de recettes supplémentaires dans les produits de services.

Il est vrai que vous nous semblez toujours autant peiner à stabiliser vos dépenses de fonctionnement. Nul n'ignore de quelle manière vous avez endetté Beauvais. Et en conséquence, vous êtes la bonne élève de Monsieur FILLION, les charges financières supportées par notre collectivité restent particulièrement élevées, particulièrement lourdes. En prévision, près de 2,5 millions d'euros en 2015 contre 2,3 millions d'euros en 2013 ou encore 2,1 millions d'euros en 2011.

2011 : 2,1 millions d'euros de charges financières, en prévision l'an prochain 2,5 millions d'euros de charges financières. Et ces charges financières sont le résultat cumulé d'un stock de dettes conséquent mais aussi de l'obligation qui vous a été faite de racheter à grand frais les emprunts à risques que vous aviez fort imprudemment contractés et que l'opposition municipale a justement révélés malgré vos dénégations répétées. J'ajoute, toujours au chapitre des dépenses de fonctionnement, des dépenses de personnel qui pèsent toujours aussi lourd sur les finances de la ville malgré une mutualisation à marche forcée des services municipaux avec ceux de la communauté d'agglomération, en prévision 79 nouveaux agents communaux qui seront transférés à l'agglomération en 2015 et aussi, malgré la quasi disparition de certains services ou ateliers des services techniques municipaux, peu à peu remplacés par des prestataires privés extérieurs qui souvent coûtent plus cher à la collectivité mais permettent de présenter des charges de personnel artificiellement stabilisées.

Venons-en maintenant Madame le Maire à vos orientations d'investissement. Nous avons relevé dans

vos orientations un effet ciseaux particulièrement fort entre, d'une part, vos dépenses d'équipement prévues pour 2015 au niveau historiquement bas de 12,4 millions d'euros et, d'autre part, dans le même temps vous vous apprêtez à mobiliser 8,3 millions d'euros au seul service du remboursement de la dette. Le rapport entre les investissements utiles, les dépenses d'équipement, les investissements utiles aux beauvaisiens et le poids du remboursement de vos dettes est tout à fait préoccupant. Pour 2015, selon vos orientations, plus de 40 % des capacités d'investissement de Beauvais, 8,3 millions d'euros sur 20 et quelques millions d'euros seront ainsi utilisés pour rembourser vos dettes. Pour 10 euros d'investissement, vous en engagerez 4 pour rembourser les dettes que vous avez contractées pour notre ville. Pour mémoire, ce rapport dépenses d'équipement/remboursement de la dette était en 2014 de 15,5 millions d'euros pour les premières contre 7,6 millions pour les secondes, soit un rapport de 2 tiers 1 tiers seulement. L'an passé, il y avait un tiers des dépenses d'investissement qui était consacré au remboursement de la dette, cette année ce sera 40 %. D'année en année, le constat est clair et sans appel, vous agissez de moins en moins pour rembourser toujours plus de dettes contractées par vous depuis 13 années.

Enfin, permettez-moi de revenir un instant sur l'une de vos annonces récentes, le décalage du nouveau chantier, je crois le troisième en 8 ans, de rénovation de la place des Halles. Nous n'avons eu de cesse de vous mettre en garde, Madame le Maire, lors de notre conseil municipal du 12 mai dernier sur le danger d'asphyxie qui guetterait le centre-ville de Beauvais si vous vous entêtiez à réaliser concomitamment les chantiers de la place des Halles et de la place Jeanne Hachette en plus bien évidemment de celui de la place du Jeu de Paume. Vous avez le 12 mai dernier balayé du revers de la main nos arguments et rétorqué justement je vous cite « qu'il fallait aller vite pour tenter de renforcer le centre-ville consécutivement à l'ouverture d'un nouveau centre commercial du Jeu de Paume à l'automne 2015 », fin de citation. Il aura fallu toute la détermination et l'exaspération légitime des commerçants de Beauvais pour vous faire changer d'avis 6 mois plus tard. Comprenne qui pourra. Vous auriez dû écouter Madame le Maire votre opposition municipale, tout comme vous auriez dû y réfléchir à deux fois et nous entendre juste un peu lorsque vous vous êtes embarquée et hélas Beauvais avec vous dans ce projet de centre commercial, dont même vos élus admettent aujourd'hui qu'il fait courir un grand péril à notre ville, à son centre et ses entreprises commerciales.

Enfin, Madame le Maire, je voudrais conclure ce propos en vous posant une ou deux questions sur l'un de vos projets d'investissement pour 2015 qui nous a interpellé par rapport à ce qu'était le projet initial. Je voudrais vous demander au nom du groupe Utile Pour Beauvais quelques éclaircissements sur ce que vous appelez l'opération piétonisation entre la place des Halles et la place Foch, pour un montant prévisionnel d'un petit peu plus de 2 millions d'euros.

Il faut noter qu'il s'agit là d'une somme conséquente, 2 millions d'euros, pour une rénovation de voirie dont la surface à cet instant et au niveau d'information qui est le nôtre ne nous apparaît pas bien grande, sauf à ce que vous nous donniez de plus

amples informations sur le périmètre desdits travaux. Et puis autre question sur ce même projet d'investissement, s'agit-il vraiment, ainsi que c'est indiqué dans le rapport, d'une piétonisation ? Puisqu'il nous semble que ces deux artères de part et d'autre de la place Jeanne Hachette devaient rester dans le projet de réaménagement de la place Jeanne Hachette ouvertes au trafic des voitures, c'est du moins ce qu'il nous avait semblé dans le projet qui nous avait été présenté en mai dernier. Si ces artères restent ouvertes aux voitures, vous comprendrez qu'il est à ce moment-là difficile de parler de piétonisation de ces artères, éventuellement d'un réaménagement mais assurément pas d'une piétonisation. Donc sur ce chantier-là ce sont ces deux questions que nous souhaitions vous soumettre plus particulièrement pour éclaircir nos échanges et nos débats. Je vous remercie.

M. JULLIEN: Je suis un peu catastrophé d'entendre cette litanie des pleurs que je viens d'entendre alors que j'espérais de vous un sursaut de propositions constructives. Parce que dans tout ce que vous nous avez dit « ah oui vous vous êtes trompés, vous avez fait des erreurs, vous avez fait ci, vous avez fait ça etc. » mais je n'ai pas entendu un seul mot de proposition pour des orientations budgétaires au titre de l'exercice 2015.

Que souhaitez-vous pour 2015 ? C'est un silence assourdissant! Vous ne proposez rien! Au conseil communautaire je vous avais dit que j'étais stupéfait de voir la pauvreté de vos propositions, aujourd'hui ce n'est même pas la pauvreté de vos propositions, ce n'est rien du tout! Vous dites « ce n'est pas bien, vous n'avez pas bien fait, ça fait 5 ans, vous avez augmenté les impôts, vous avez fait ci, vous avez fait ça » mais qu'est ce que vous voulez que l'on fasse au titre de l'exercice 2015 ? Pas un mot! Est-ce que vous souhaitez que l'on baisse les impôts, est-ce que vous souhaitez que l'on baisse la cantine, est-ce que vous souhaitez qu'on arrête les projets d'investissement ? Pas un mot. Vous ne proposez rien. Pourquoi ? Parce que vous savez très bien, vous savez très bien que si l'on baisse encore à un minimum de recettes au niveau de notre collectivité on ne pourra pas boucler le budget! Et vous le savez ce genre de choses. A moins que vous demandiez, alors à ce moment-là il faut le dire d'une manière très claire, que l'on supprime la moitié des services municipaux! Peut-être que c'est cela que vous voulez, à ce moment-là dites-le clairement.

Mme LE MAIRE : Moi je voudrais ajouter avant de passer la parole à mes collègues deux petits points. Je n'ai pas l'habitude de parler des problèmes nationaux mais puisque vous les avez abordés Monsieur VIGUIER, je voudrais quand même vous dire quelque chose. D'abord vous avez l'air de sous-estimer totalement la crise que la France a traversée depuis 2008 et contre laquelle le gouvernement qui appartenait à ma sensibilité politique, il avait beaucoup agi avec des plans de relance qui ont d'ailleurs profité à la ville de Beauvais, avec des remboursements anticipés de TVA, sur un certain nombre de critères il y a eu une prise en charge des territoires et une prise en charge des finances de l'État. Maintenant oui c'est vrai dans la dernière année du quinquennat il y a eu un gel, et je précise bien mes chers collègues à tout le monde qu'il s'agit d'un gel des dotations d'État et non pas la baisse brutale au lendemain des municipales, quand même je vous le rappelle de 11 milliards d'euros qui devait frapper les collectivités. Nous avions eu d'ailleurs déjà la baisse des dotations de 1 milliard et demi pour le budget 2014 que Monsieur AYRAULT avait installée. D'ailleurs en toute bonne foi nous avions commencé à travailler sur la réalisation du budget 2015 avec une baisse de 1 milliard et demi conséquente qui était déjà difficile à assumer. Et puis comme je le disais il y a quelques instants, au lendemain des municipales, sans prévenir, avec une brutalité quand même totalement inattendue, voilà que l'on nous met 11 milliards de baisse de dotation pour les collectivités.

11 milliards sur 3 ans ce n'est pas 1 milliard et demi par an. Donc 11 milliards c'est pour la ville de Beauvais je vous le rappelle 2 millions et demi d'euros, je ne parle pas de l'Agglo, nous restons sur la ville de Beauvais. Mais c'est aussi, mes chers collègues, un certain nombre de charges supplémentaires, c'est le fonds de péréguation, auxquelles nous sommes appelés au tour de table puisque l'Agglo étant bénéficiaire, par ricochets la ville de Beauvais doit assumer sa quote-part. Et puis ce sont les rythmes scolaires, 500 000 euros pour la ville de Beauvais, c'est plus de 3 millions et demi de charges supplémentaires. Vous avouerez quand même que, en termes de prospectives financières ou fiscales, ce n'est quand même pas tout à fait la même chose. Alors comme vous l'a dit Jean-Marie JULLIEN, avec le respect que je dois à l'opposition vous « radotez » d'année en année sur ce qui s'est passé depuis 6 ans. Moi je me demande pourquoi vous ne revenez pas sur ce qui s'est passé il y a 20 ans après tout! Nous avons trouvé la ville, moi aussi je peux parler de l'héritage, on a trouvé une ville qui n'était pas dynamique, qui n'était pas moderne, qui avait des problèmes d'insécurité colossale, il a fallu créer une police municipale, c'est un choix politique que nous avons assumé et puis finalement on a eu hier les compliments d'un ministre de l'Intérieur et d'un premier ministre qui appartiennent à votre majorité. Vous vous êtes donnés beaucoup de mal d'ailleurs pour figurer dans l'équipe qui visitait la ville alors que je pensais que vous étiez assez affligés de ce qui se passait et que malheureusement quand il s'agit de paraître on retrouve Thibaud VIGUIER.

Ceci étant, les chiffres que vous citez pour essayer de nous accuser et de nous prendre en défaut, vous oubliez de dire que les bases qui nous permettent chaque année de réévaluer les impôts locaux, viennent de l'État, elles ne viennent pas de la mairie de Beauvais. Et puis je voudrais vous donner quand même deux chiffres, vous dites que les impôts et les taxes ont augmenté de 17 % entre 2008 et 2015. vous avez l'air d'oublier qu'il y a eu à cette époque-là une inflation de 12 % et que le différentiel finalement n'est que de 5 %. Avant de donner des leçons à la majorité qui, je le rappelle, a quand même été, et puis je continuerai à le rappeler, non pas plébiscitée mais largement reconduite dans ses fonctions par le vote de nos administrés. Alors vous avez beau accuser, il faut croire que vous n'êtes pas tellement soutenu par la population. Voilà ce que je voulais vous dire Monsieur VIGUIER.

M. PIA: Lors de votre campagne électorale, monsieur VIGUIER vous aviez promis une diminution

de la taxe d'habitation, alors là dans le contexte actuel avec les 3,5 millions d'imputation par rapport aux charges de l'État, je ne vois pas comment vous auriez pu prendre une telle décision avec une charge aussi importante. Le budget de la ville de Beauvais n'aurait pas pu être équilibré et vous auriez été obligé, de toutes façons, il est très clair, de laisser la taxe d'habitation dans les montants où elle est aujourd'hui. Ce que je voudrais aussi vous dire monsieur VIGUIER et les collègues de l'opposition, et j'ai été très sensible à l'argument de Jean-Marie JULLIEN de tout à l'heure qui nous disait que c'est vrai nous devons aujourd'hui compter quasiment exclusivement sur nos propres ressources, alors que nous devons non seulement gérer, entretenir notre patrimoine, intervenir dans tous les domaines de la vie de nos concitoyens mais également financer des charges nouvelles, je pense bien sûr à la réforme des rythmes scolaires. D'un côté nous avons l'État qui diminue ses dotations dans des conditions et des proportions qui n'ont jamais été rencontrées jusqu'à présent, comme vient de le dire Madame le Maire, des restrictions budgétaires si importantes et si brutales que nous allons devoir vous présenter lors du prochain conseil municipal un budget en baisse. Cela n'est jamais arrivé. Et vous, vous nous faites un discours comme si rien ne se passait, comme si rien ne s'était passé. Mais c'est absolument révolutionnaire ce qu'il se passe aujourd'hui! Il faut que vous l'entendiez. D'un autre côté, nous avons le conseil général, le conseil régional, qui nous lâchent petit à petit sur nos projets d'investissement à tel point qu'à ce rythme nous serons dans l'impossibilité d'inscrire un quelconque financement de la part de ces collectivités dans notre budget.

C'est inscrit noir sur blanc dans le débat d'orientation budgétaire. Nous l'avons vu pour la région concernant le théâtre, alors vous allez me dire bien sûr c'est l'Agglo ; le président du conseil régional a décidé il y a quelques semaines de nous accorder une aide si réduite avec la baisse conjuguée des subventions d'État que nous avons dû effectivement revoir ce projet. Nous le voyons également pour le département, le président du conseil général nous a annoncé qu'il n'interviendrait plus sur la politique de la ville, ce qui risque d'impacter forcément les opérations de renouvellement urbain que nous serions susceptibles de mener avec le soutien de l'État dans le cadre de l'ANRU. Nos conseillers généraux de Beauvais pourraient peut-être se montrer d'ailleurs un peu plus utiles, je dis bien un peu plus utiles, pour une fois en demandant à leur président de s'engager auprès de la ville de Beauvais et des autres villes du département sur la voie de la rénovation urbaine tant il y a encore à faire en ce domaine.

M. VIGUIER: Deux remarques et peut-être deux éléments de réponse. La première chose c'est quand vous nous expliquez, et c'est pareil vous nous le répétez en boucle depuis avril dernier, que vous avez été pris de court au lendemain des élections municipales et que patatras tout ce que vous aviez promis vous n'allez pas pouvoir le mettre en œuvre parce que soudainement il y a un décrochage des dotations de l'État. Oui il y a une baisse des dotations de l'État j'en ai parlé tout à l'heure, je crois même l'avoir dit. Très objectivement, lorsque vous nous dites que vous n'avez pas l'habitude d'intervenir dans le débat national, très franchement on est dans un contexte et c'est

normal qu'on en parle et d'ailleurs votre rapport en parle vraiment abondamment et les pages du journal de l'Agglo en ont parlé abondamment, je pense qu'on a vu beaucoup de choses contre HOLLANDE, la gestion HOLLANDE, François HOLLANDE, ces derniers temps payées par les contribuables. Vraiment je pense que vous vous immiscez assez peu dans le débat public sauf quand vous en avez envie, dans le débat national sauf quand vous en avez envie et c'est tout à fait votre droit en effet Madame le Maire. Simplement je vois dans les documents que vous nous avez fournis, je n'invente rien, que la dotation globale de fonctionnement de la ville était de 12,2 millions d'euros en 2011, n'était plus que de 11,7 millions d'euros en 2012, c'était toujours votre ami François FILLION qui était Premier Ministre à ce moment-là, était sur le budget qu'ils ont préparé pour 2012 en baisse l'année suivante encore de 200 000 euros. Enfin je ne crois pas que le décrochage soit né au surlendemain de votre réélection, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE: Mais c'est son ampleur, Monsieur VIGUIER, vous l'avez bien compris, vous l'avez bien compris!

M. VIGUIER: Vous me laissez terminer? Vous voulez bien?

Mme LE MAIRE : Oui je vous laisse terminer.

M. VIGUIER: C'est très gentil, Madame le Maire. En l'occurrence, je crois qu'il y a déjà un désengagement de l'État qui s'était tout à fait amorcé lorsque vos amis étaient au gouvernement. Et je le redis, c'est aussi l'endettement prodigieux que le duo SARKOZY-FILLION a produit dans les caisses de l'État qui est aussi aujourd'hui à l'origine forte de cette contrainte qui pèse sur les épaules de toutes les collectivités territoriales. Que vous le vouliez ou non vous savez très bien que c'est la réalité, vous savez très bien que votre ami François FILLION si demain présidait aux destinées de notre pays ferait probablement un traitement bien plus dur en direction des collectivités territoriales. Il annonce 110 milliards de diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales contre 50 milliards aujourd'hui! Je le redis. demain ça sera supportable, aujourd'hui ça n'est pas supportable. On comprend bien pourquoi, Madame le Maire, j'ai parfaitement bien compris pourquoi.

M. VIGUIER (SUITE) : Alors après, sur ce que n'a pas manqué de rétorquer comme chaque année Jean-Marie JULLIEN à ce que nous avons pu dire dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire et sur vos orientations budgétaires. Très clairement pour qu'on ait un vrai débat d'orientation budgétaire, il faut quand même que vos orientations budgétaires soient, permettez-moi de le dire, un peu plus crédibles. Or, aujourd'hui, on a quand même peine à s'y retrouver dans votre document d'orientation budgétaire et vous peinez bien sûr à nous convaincre ça vous vous en doutez, mais nous ne sommes pas les seuls qui avons beaucoup de mal à être convaincus par vos orientations budgétaires. Je pense que vous avez comme c'est bien normal présenté vos orientations budgétaires à la presse ces derniers jours et on a bien compris que l'élément saillant de votre orientation budgétaire pour 2015 c'est, je cite un titre de presse ce matin, « que les chouquettes et les brioches remplaceront les petits fours ». Excusezmoi, voilà à quoi vos orientations budgétaires sont réduites par la presse sans doute à tort mais c'est vrai que sur cette base-là comprenez qu'il est difficile de rebondir et d'avoir avec vous un vrai débat sur ces orientations budgétaires si en effet l'élément marquant de vos orientations budgétaires pour 2015 c'est que les chouquettes et les brioches remplaceront les petits fours! Voilà un petit peu ce qu'est aujourd'hui pour beaucoup d'observateurs de la vie municipale la crédibilité de vos orientations budgétaires, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE: Monsieur VIGUIER je ne vous ferai pas un procès d'intention que vous ne comprenez pas bien les chiffres et que n'ayant rien à dire vous parlez de chouquettes et de brioches, et je prends comme de l'humour ce que le Parisien titrait ce matin après les explications plutôt sérieuses que nous lui avions fournies. Mais passons! Je voudrais quand même moi aussi revenir, puisque vous parlez du passé, sur l'engagement 54 de Monsieur HOLLANDE de ne pas augmenter la fiscalité, n'est-ce pas, ça vous avez oublié, de toucher aux dotations d'État, pardon. D'autre part, vous parlez toujours de nos amis quand ils étaient au gouvernement, moi je voudrais quand même vous dire aujourd'hui que quand Monsieur FIL-LION fait des propositions il a une certaine hauteur de vue sur un projet national équilibré et que vous vous le réduisez à 100 milliards d'économies, excusez-moi quand Monsieur HOLLANDE fait 50 milliards sur 3 ans, et bien sur 6 ans il en fera 100. Seulement j'aimerais bien savoir quelles sont les économies qu'ils font là-haut sur le train de l'État parce que ce qui leur coûte cher c'est d'embaucher un certain nombre d'enseignants, ce qui leur coûte cher c'est le train de vie de l'État, c'est exactement un certain nombre de restrictions dont on nous renvoie la charge à nous collectivité. D'autre part, sur la réforme territoriale, conseiller territorial aurait fait faire beaucoup plus d'économies que nous n'allons en avoir demain. Mais bien sûr que si Monsieur VIGUIER! Ça vous arrange vous pourrez être candidat dans l'un alors que vous ne serez peutêtre pas candidat dans l'autre collectivité, très bien parfait! Ce n'est pas cohérent votre démonstration parce que il faut essayer de reprendre, vous prenez ce qui va mal d'un côté et ce que vous estimez, vous, aller bien de l'autre. J'estime que les décisions qui ont été prises par le gouvernement actuel sont en train de mettre les collectivités dans une situation épouvantable. Et d'ailleurs je préside une fédération, cela ne vous a pas échappé, mon coprésident est maire socialiste de BOURG-EN-BRESSE, il signe avec moi des communiqués totalement consternés sur la politique du gouvernement. Les villes socialistes comme les villes dites de droite sont dans la même situation catastrophique pour essayer de boucler leur budget. Donc ne dites pas que c'est propre à Beauvais, regardez autour de vous! Ouvrez les yeux! Ayez un peu plus de hauteur de vue quand vous critiquez un débat d'orientation budgétaire. On a l'impression que vous critiquez j'allais dire d'une manière spécifique à Beauvais et que vous ne voyez pas le reste de la France. Ouvrez les yeux Monsieur VIGUIER!

M. SALITOT : Je suis déçu ce soir parce que comme d'habitude c'est toujours le double discours de Monsieur VIGUIER. Évidemment si la situation muni-

cipale va mal c'est de notre faute, c'est de la mauvaise gestion, sauf qu'aujourd'hui la situation ne souffre plus aucune ambiguïté. Vous avez peut-être vu le Sénat quand même qui alertait le gouvernement, le Sénat a dit que pour lui en 2017 il y aurait un risque que la moitié des villes de plus de 10 000 habitants serait en faillite. Donc c'est un élément important, il n'y a pas que Beauvais qui aujourd'hui souffre de François HOLLANDE. La première d'ailleurs à avoir souffert de François HOLLANDE et qui l'a dit c'est Martine AUBRY à LILLE, et qui avait dit que c'était le logement qui allait en souffrir. Donc excusez-moi, vous voyez ça va dans tous les partis et ça au moins vous pourriez le reconnaître, si vous le reconnaissez, commencez par là et donc commencez par nous présenter des propositions d'économies puisque nous sommes obligés de boucler un budget. Un dernier article quand même dans Le Point ça, m'a touché, un maire de Seine Saint Denis, le maire de STAINS qui s'apprête à faire une opération mairie morte, ça m'a rappelé des souvenirs, et qui craint de devoir fermer son centre de santé municipal. C'est l'une des villes les plus pauvres de France et il va devoir fermer un centre de solidarité suite aux décisions d'un Président que vous avez fait élire. Je pense que vous devriez sortir de l'ambiguïté, c'est-à-dire sortir de cette opposition qui est toujours systématique, vous devriez rentrer dans cette assemblée avec un esprit plutôt d'unité et de solidarité. Vous ne pouvez pas vous désolidariser de Monsieur HOLLANDE devant vos électeurs et puis sur internet, et puis ici venir nous dire que tout est de notre faute. Aujourd'hui nous sommes tous des citovens face à une difficulté, celle du désengagement de l'État, et bien proposez, soyez constructif, Jean-Marie JUL-LIEN vous l'a demandé, je vous le demande encore aujourd'hui. Je pense qu'on a prouvé lors du dernier conseil communautaire qu'on était capables, lorsque vos propositions étaient pleines de bon sens, d'en tenir compte, donc il faudrait peut-être que vous sortiez un peu de votre habit d'opposant et prendre un nouvel habit, celui de responsable.

M. ILLIGOT: Je suis nouveau dans la politique, vous le savez très bien, je suis arrivé il y a mois. Tous ces débats me fatiguent et je pense que globalement au travers de cette opposition vaine en fait, je vais être clair, c'est-à-dire que ce que j'entends c'est que la plupart des beauvaisiens vous félicitent des mesures que vous prenez pour embellir notre ville et je vous en remercie au nom d'eux. Par contre ce qu'il y a c'est que je ne voudrais pas que l'on soit dans une opposition stérile, comme je vous l'ai dit tout à l'heure c'était lors d'une construction, j'ai assisté à l'union des commerçants à laquelle je n'avais pas été invité au départ parce qu'aucun membre de l'opposition n'a été invité, c'est un commerçant qui m'a proposé de venir à la réunion des commerçants pour parler. C'était une bonne démarche de votre part, pour déclencher le dialogue avec les commerçants du centre-ville à propos des travaux sur la place des Halles et de la place Jeanne Hachette. On a vu ensemble qu'il y avait vraiment non pas une opposition mais une demande de communication supplémentaire et c'est en cela où je ne suis pas tout à fait d'accord avec mes collègues de l'opposition où je ne suis pas opposé à ce que vous faites, je pense que les faits sont les faits, la position nationale en est une autre, il faut faire avec les moyens. On se moque de savoir qui a renversé le lait, le lait est renversé, ce sont des faits. Donc je pense que, je parle comme conseiller municipal mais je le dis en tant qu'électeur, c'est fatiguant. Les débats stériles pour avoir des photos dans la presse, créer le buzz, ça ne m'intéresse absolument pas. Je ne vous qualifierai pas d'adjectifs qualificatifs, pour passer dans la presse je vous encourage, et je vous encourage à faire les travaux que vous faites mais je vous encourage à un dialogue. Et le dialogue concernant la place Jeanne Hachette, Monsieur PIA disait tout à l'heure que l'on a des charges de fonctionnement auxquelles on doit faire face, ce qui m'inquiète concernant la place Jeanne Hachette, j'ai voté pour mais j'étais contre, j'étais, vous le savez très bien, fanatisé à l'époque, sous l'emprise!

Maintenant j'ai repris mes esprits aujourd'hui, il y a quelques minutes! ça détend un peu l'atmosphère c'est l'essentiel. En fait ce qui m'inquiète sur la place Jeanne Hachette c'est que l'idée est bonne, maintenant ce qui m'inquiète ce sont les frais de fonctionnement que vont générer les pompes hydrauliques, ce genre de choses, et effectivement on a une place qui va être beaucoup plus belle, qui va être beaucoup plus attractive contrairement à ce que peuvent dire les commerçants, maintenant elle va générer des frais de fonctionnement et on a des places de stationnement qui inquiètent terriblement nos commerçants. Je sais que vous voulez bien faire, maintenant ce que j'aimerais bien ce n'est pas qu'on soit dans une opposition systématique malgré tous les conseils qu'on peut recevoir de la part des ensembles des partis politiques nationaux qui nous demandent d'être votre opposition, ce n'est pas ma démarche actuelle et j'aimerais simplement qu'on puisse rediscuter à propos de la place Jeanne Hachette, non pas l'annuler mais qu'on puisse ré-aborder le sujet en conseil municipal. J'ai bien noté ce que Monsieur JULLIEN a dit, qu'on devait faire des propositions, je ferai des propositions, on en a fait en commission, je ne sais pas si c'est l'endroit de le faire. J'ai fait des propositions en commission notamment sur l'affranchissement par rapport aux tablettes, ce genre de choses, on peut faire des économies. Maintenant c'est vrai que quand on fera des propositions, ne nous balayez pas du revers de la main et j'aimerais bien qu'on soit dans ce que vous êtes habituellement c'est-à-dire une très bonne communicante et qu'on soit dans une bonne communication.

Mme ITALIANI: Madame le Maire, j'ai quelques remarques à faire sur votre D.O.B. Votre présentation du débat d'orientation budgétaire est plus un rappel des nouvelles règles financières de l'État en direction des collectivités locales à travers les orientations des projets de loi de finances 2015 qu'une réelle orientation budgétaire pour la ville de Beauvais. Vous annoncez une baisse historique, dites-vous, de moins de 3,3 % de budget 2015, baisse qui ne sera pas de votre fait ou de votre gestion mais simplement la conséquence des baisses des dotations de l'État : moins 6.5 % envers la ville. Vous envisagez de prendre un ensemble de mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire, baisse des charges de gestion courante et financière, diminution de la programmation annuelle d'investissement, ensemble permettant dites-vous de ne pas accentuer l'endettement de la ville. Là aussi c'est contraints et forcés pour respecter l'équilibre budgétaire que vous envisagez ces mesures. Vous annoncez haut et fort la diminution de l'endettement et dans la strate correspondante le bon classement de la ville de Beauvais alors que le risque financier pour la ville reste le même qu'en 2014 puisque le ratio budget endettement 2015 reste le même. L'absence de croissance, la récession de l'activité économique, la désindustrialisation, la perte de compétitivité, le coût de l'immigration incontrôlée, le surendettement, bref la faillite de la France, aboutissement des politiques du gouvernement actuel et des gouvernements précédents, ceux de vos amis, ne peut qu'engendrer une baisse des finances locales. Le peuple de France dont les beauvaisiens, dont je suis élue, n'en peuvent plus, n'en veulent plus des impôts et taxes qui rognent leur pouvoir d'achat jusqu'à les mettre en situation de précarité, ne veulent plus de gaspillage de l'argent public. Débat d'orientation sans annonce et ce n'est qu'un constat. Rien de précis sur la diminution des dépenses internes, j'ai vu aussi dans le Parisien, je l'ai vu aussi, rien sur la refonte des attributions de subventions aux associations comme le Bel Arte etc. Donc vous êtes au bout du système. Vous avez vous et vos amis du P.S. été trop longtemps cigales d'où vos difficultés voire vos impossibilités à devenir fourmis. Parce qu'il y a énormément de choses à faire sur l'urbanisme, faire des économies d'urbanisme. Voilà merci Madame le Maire.

Mme COLIGNON: Monsieur ILLIGOT, vous avez fait le buzz ce soir. C'était fantastique, vous avez voté contre la place des Halles et pourtant vous étiez pour, donc vous avez fait le buzz.

Maintenant concernant votre intervention, Monsieur VIGUIER, n'oubliez pas l'augmentation des impôts que supportent les beauvaisiens, c'est avant tout les impôts sur le revenu pour ceux qui les paient, d'accord on est tous touchés, et après vous remarquerez que nos impôts ne vont pas augmenter ici à Beauvais. Simplement même si vous aviez une prévision pour 2017 qui sera le grand gagnant, on a bien compris qui était votre challenger et je suis très étonnée de l'apprendre, parce que vous nous avez loué les mérites de Monsieur JUPPE donc bravo. Maintenant vous nous avez annoncé une prévision sur les années futures donc on voit qui seront les gagnants. Donc merci à vos interventions je pense que vous avez tous les deux fait le buzz ce soir.

M. ILLIGOT: Madame COLIGNON, je suis d'accord avec ce que vous avez dit, simplement c'est pour la place Jeanne Hachette ce n'est pas pour les Halles. J'étais contre et j'ai voté pour, donc je pense que vous étiez suffisamment attentive.

M. NARZIS: On ne va pas se répondre comme ça en conseil municipal mais il faut quand même préciser une chose, vous parlez d'impôts sur le revenu mais je vais vous rétorquer la cantine, c'est un prélèvement direct sur les familles beauvaisiennes, vous ne pouvez pas le sous-estimer, d'ailleurs ils sont en train de le recevoir, ils l'ont reçu pour l'essentiel, c'est un prélèvement très élevé, je suis désolé entre 500 ou 700 euros pour une famille de la classe moyenne à Beauvais c'est élevé, qui paient des impôts sur le revenu. Ça c'est la première chose.

Et n'oubliez pas non plus le vote au conseil communautaire de la taxe sur les ordures ménagères.

Parce que vous n'augmentez pas les impôts

locaux, mais les taxes vous les augmentez. Donc sachez-le, vous ne pouvez pas aller devant les gens en disant que vous ne prélevez pas de taxe sur les Beauvaisiens, vous en prélevez.

Deuxième chose, ce serait bien de nous répondre sur la question de la piétonisation de l'axe rue de la Madeleine, place Foch, pour savoir si ça va jusqu'à la fontaine, concrètement, ou est-ce que ça va jusqu'à la place Foch c'est-à-dire ça supprime une quarantaine de places de stationnement supplémentaires. Voilà si vous pouvez nous répondre là-dessus.

M. BOURGEOIS: Mes chers collègues, je voudrais faire une intervention un peu plus large sur ces travaux. C'est sûr vous avez dans la maquette budgétaire de ce soir des autorisations de programme. Il ne faut pas confondre autorisations de programme et crédits de paiement, vous le savez bien. Les autorisations de programme traduisent nos intentions sur le mandat. conformément à notre projet municipal, on ne peut pas nier les choses. Les crédits de paiement c'est évidemment l'étalement des programmes en fonction des ressources budgétaires. Alors évidemment c'est cela tout simplement, pour être pragmatique, quand on est à la tête d'une ville, qu'il a fallu adapter. Sur la concomitance des travaux, on a pensé pendant longtemps qu'il était possible d'aller très vite sur la place des Halles pour passer tout de suite après à la place Jeanne Hachette. Parce qu'on aurait pu résoudre rapidement des problèmes de stationnement, parce qu'on aurait disposé de terrains nouveaux très proches, comme je l'avais expliqué il y a à peu près un an, mais il se fait que l'argent a manqué, et vous le comprendrez bien, pour acquérir ces possibilités-là. Donc évidemment la situation objective aujourd'hui, fin novembre, n'est pas du tout la même qu'elle était au mois de mai. L'important, en tous cas les beauvaisiens en conviendront, c'est de pouvoir réaliser sur le mandat les choses. D'où évidemment cette possibilité d'étaler, de commencer par la place Jeanne Hachette et nous voulons une concertation sur les modalités pratiques. J'ai suggéré, j'en parlais avec Madame le Maire, le président des commerçants aussi ne seraitce qu'hier, que l'on puisse avoir une concertation comme on l'a fait pour la rue de Clermont. Recherchez dans vos archives. Le chantier de la rue de Clermont, 5 millions 4 à peu près, qui a été en trois phases, interrogez tous les riverains, il y a eu une concertation permanente au moment de la réalisation.

C'est notre intention pour la place Jeanne Hachette, on n'avait jamais dit le contraire puisqu'on a présenté un projet. C'est la maquette d'ensemble comme il avait été présenté le projet de la rue de Clermont. Après évidemment il y a des adaptations dans la dentelle, comme on dit, en fonction des contraintes de chacun, nous sommes tout à fait près à travailler avec des gens constructifs sur ces modalités pratiques sur la place Jeanne Hachette.

Alors sur la question précise qui était posée tout à l'heure sur, toujours dans un tableau, ça peut paraître pas assez précis, cœur de ville piétonisation entre place des Halles et Foch. En réalité l'intention, nous l'avons décrit au moment de la description du projet notamment de la place des Halles, c'est de faire une zone de rencontre, une zone 20, c'est-à-dire les voitures pourront continuer à passer que ça soit dans le haut de la rue de la Madeleine ou sur

la rue de la Frette, etc. mais évidemment ça constituera des plateaux au même niveau comme on fait de plus en plus dans les cœurs de ville .et je crois que Madame FONTAINE avait applaudi à cette idée de piétonisation, ou semi-piétonisation progressive, puisque aujourd'hui souvent ce qu'il se passe c'est que dans pas mal de secteurs des centres-villes les voitures peuvent pénétrer mais moyennant certaines contraintes quant à leur vitesse et elles doivent laisser la priorité et aux piétons et aux cycles. Donc en réalité c'est ca la précision, on pourra entamer en premier la partie de la rue de la Madeleine allant jusqu'à la place Jeanne Hachette. Voilà un peu l'ensemble de ce qu'il faut avoir en tête. Il y a autre chose aussi que je voudrais souligner, puisque évidemment on est dans des budgets qui sont contraints qui doivent donc viser à l'essentiel. Les chaussées, très souvent, presque toujours, quand l'argent est très abondant, les municipalités ne sont pas tellement chaudes pour aller refaire des voiries etc. c'est banal. Or, on est conscients depuis un certain nombre d'années et c'est un engagement municipal, encore plus fort sous cette mandature, que l'état des chaussées en particulier du centre-ville mais aussi ailleurs dans des quartiers externés, du reste d'où le recensement existe et a été déjà fait, vous voyez moi je suis sur du concret je ne suis pas sur du débat national. Ça a été fait et ça nécessite une véritable volonté politique. On l'a esquissé dans le mandat précédent. Ça n'a pas atteint tout à fait son but mais là vous avez cette somme : plan maxi voiries 1,35 million d'euros. Vous avez une somme considérable et qui sera consacrée à la réfection des chaussées. Alors là aussi pour dire qu'on n'a pas tout fait déjà depuis quelques années il fallait mettre à niveau les réseaux, que ça soit en eau potable, aussi en renforcement électrique, maintenant ceci étant acquis on va pouvoir s'attaquer aux voiries. Je crois dans une période aussi difficile c'est essentiel, le bien marcher, le bien rouler, donc ça fait partie de nos priorités et vous le voyez donc sur les choix budgétaires de l'année même 2015. Voilà mes chers collègues les quelques précisions que je voulais vous apporter sur des questions un petit peu pratiques qui ont été posées.

Mme LE MAIRE: Il me semble que Monsieur VIGUIER a épuisé son temps de parole donc on va donner la parole à Monsieur NARZIS.

M. NARZIS: Je voudrais juste une réponse sur l'extension de la piétonisation jusqu'à l'avenue Foch ou à la place Foch parce que vous ne nous avez pas répondu.

M. BOURGEOIS: Premièrement qu'on s'entende sur les mots, parce que quand on dit extension de la piétonisation ça peut vouloir dire pour certains, et attention aux malentendus, que les voitures ne pénètrent plus, moi je l'entends comme ça. J'ai dit zone 20, zone de partage. C'est très clair.

Mme LE MAIRE : Ce n'est pas piétonisation, Monsieur NARZIS.

M. NARZIS : Votre document parle de piétonisation.

M. BOURGEOIS: Non mais c'est une zone où

vous avez les piétons qui sont prioritaires avec les cycles et les voitures sont admises à condition qu'elles roulent à 20 à l'heure. C'est très classique aujourd'hui dans des cœurs de ville, ce n'est pas suffisamment détaillé dans le tableau on est bien d'accord, mais c'est notre intention.

M. RAHOUI: Effectivement, je rejoins le point de vue de Monsieur BOURGEOIS par rapport aux enjeux du débat, c'est-à-dire que parler de l'État c'est un bon moyen d'éviter de parler de la situation locale. Et vis-à-vis de tout ce qu'on a pu entendre précédemment, je pense que si on souffre aujourd'hui à Beauvais sur un aspect financier, c'est aussi suite à des problèmes de mauvaise gestion et vu qu'on est dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire qui a une pertinence, puisqu'on est moins dans des enjeux techniques que lors d'un budget, des propositions nous on est en mesure d'en formuler. On pense que ça doit passer par des moyens qui vont nous permettre de cesser un certain nombre de gabegies qu'on peut observer dans cette municipalité. On a des exemples de travaux mal réalisés, c'est-à-dire qu'on se souvient des millions dépensés pour rembourser des emprunts toxiques, on se souvient des millions dépensés par dépassement à l'aquaspace, on se souvient des millions dépensés par dépassement pour la place des Halles, on se souvient aussi et là on n'en a pas encore parlé mais du fameux plot qui a coûté énormément d'argent sur la rue Carnot et qui ne sert absolument pas, ça aussi c'est un exemple, une illustration de choses totalement inutiles à Beauvais et qui ne sont jamais utilisées, c'est-à-dire du gaspillage, du gaspillage! Vous jetez l'argent par les fenêtres depuis des années et je trouve que par rapport à l'héritage que vous avez, votre héritage en tant que maire, c'est-à-dire que je trouve que la remarque que vous avez formulée dans le cadre de votre intervention, Madame le Maire, vis-à-vis de ce fameux héritage, manque quand même de reconnaissance vis-à-vis des équipes qui ont travaillé avant vous, puisque avant l'arrivée de Caroline CAYEUX à Beauvais, des élus qui ont fait leur travail, il y avait un maire mais qui était entouré d'une équipe et qui a quand même laissé aux beauvaisiens un certain nombre d'équipements. je ne parle même pas de la situation financière, mais d'équipements qui font l'unanimité. Peut-être que ceux qui font équipe avec vous à l'époque, en leur temps, critiquaient la création d'Elispace qui est totalement intégré au décor local aujourd'hui, peut-être qu'à l'époque ils critiquaient l'aménagement du plan d'eau du Canada, qui est un poumon indispensable à la ville aujourd'hui. Beaucoup de critiques ont été formulées, mais je crois qu'il faut avoir un minimum de reconnaissance vis-à-vis de la personne à qui vous avez succédé, Madame le Maire, mais vous êtes en la matière d'habitude un bon élément, je ne veux pas faire état de conversations privées entre vous et l'ancien maire de Beauvais, mais je crois qu'en privé vous savez quand même être élogieuse à son intention, et je crois qu'il faudrait être fair-play en la matière et reconnaître le travail qui a été fait précédemment.

Alors pour parler justement des économies, on a regardé avec attention le débat d'orientation budgétaire et il y a d'autres solutions que de faire appel à de nouvelles taxes, la taxe sur les ordures ménagères, que de faire appel à une hausse des participations

des familles notamment sur la restauration scolaire, ce sont des économies que l'on peut formuler sur le fonctionnement de notre commune. Et en la matière on vous a alertée et on vous a fait la proposition à plusieurs reprises sur les économies qu'on pouvait engager à Beauvais sur vos dépenses de fonctionnement, notamment par rapport à ce qui relève de vos postes de cabinet et sur le secteur communication. En la matière, le débat d'orientation budgétaire nous explique que nous avons au cabinet une personne, un directeur, que nous avons à la direction de la communication dix personnes, deux personnes pour la direction de la communication, une personne pour la relation presse, trois personnes au service rédaction, trois personnes en tant que graphistes, deux personnes pour le service web, deux personnes à l'évènementiel et trois postes administratifs pour renforcer ce service.

Je pense qu'il y a un certain nombre de postes qui manque sur les documents que vous nous aviez confiés puisque au-delà d'avoir un directeur de cabinet, vous avez un chef de cabinet aussi aujourd'hui, vous avez d'autres collaborateurs, vous avez des chargés de mission. J'aimerais avoir les chiffres précis en la matière puisque il en manque. Sur ce document on nous dit qu'il existe 15 personnes et je dis qu'il en manque et je compare avec votre collègue d'Amiens Madame Brigitte FOURÉ, qui elle se contente de 7 collaborateurs pour ces deux postes-là. Donc vous me direz comment vous faites pour consommer autant. C'est un poste sur lequel je pense, et Jean-Marie JULLIEN a raison de nous demander de faire des propositions, qu'il va falloir faire des économies pour permettre de soulager les contribuables qui seront satisfaits je pense de cette démarche.

Après, allez petit clin d'œil par rapport au budget, justement on va y venir, lors des précédents conseils municipaux nous vous avions alertés, comme l'a rappelé Thibaud VIGUIER, sur les chantiers qui allaient être engagés, trois chantiers en même temps, le Jeu de Paume, la place des Halles, la place Jeanne Hachette. On vous a expliqué que sur la question de la place Jeanne Hachette nous étions prêts à vous suivre à condition que 3 garanties soient réunies et sur ces 3 garanties je me souviens qu'il y avait la garantie du coût de cette place. Aujourd'hui, par l'intermédiaire de Monsieur BOURGEOIS, nous venons d'apprendre que ce budget prenait 2 millions d'euros de plus, c'està-dire qu'on va ajouter quand même les travaux qui viennent de nous être décrits qui sont englobés sur ce projet. On est dans le cadre d'un projet d'ensemble et donc ce sont 2 millions de plus qui sont annoncés ce soir. Je m'inquiète vraiment parce que je crois que ce dont on souffre le plus aujourd'hui à Beauvais ce n'est pas forcément l'État mais ce sont vos problèmes de mauvaise gestion.

Mme LE MAIRE: Je vais vous comparer Amiens et Beauvais. A Amiens, il y a toute l'équipe cabinet de Monsieur GEST, président d'Amiens métropole, et l'équipe cabinet de Madame FOURÉ. Ici à Beauvais, tout est mutualisé. Vous avez pu regarder le nouveau journal, il n'y a plus deux journaux, il y a un journal. Donc oui on a besoin de deux ou trois rédacteurs pour mettre en page, tout est fait en régie, à Amiens tout est délégué c'est-à-dire à une entreprise privée. Nous avons des photographes, ce sont les mêmes, ils font

un travail remarquable, nous ne déléguons absolument pas ce genre de responsabilité. La conception est faite en interne, donc je peux vous dire que sur la mutualisation de la communication elle est totale, alors que dans d'autres villes il y a une équipe municipale, une équipe à métropole ou à la communauté d'agglomération. Donc là-dessus je n'ai aucun souci pour vous expliquer comment on travaille. Je pense que d'ailleurs dans une période que vous n'avez peutêtre pas connue, les brochures étaient faites à l'extérieur et tout était délégué avec des conseils, nous on s'assume tous seuls comme des grands et on a nos graphistes qui réalisent tout en interne.

M. TABOUREUX: Monsieur RAHOUI, pour votre voisin de droite en fait le son et l'image se sont arrêtées en 2001. Mais vous quand même vous n'êtes pas de cette génération et vous nous ressassez toujours la même chose, vous ne vous remettez absolument jamais en cause donc l'exercice des responsabilités c'est effectivement assez périlleux. Mais je ne suis pas non plus un perdreau de l'année donc j'ai vécu en même temps que Thibaud VIGUIER une partie du mandat de Walter AMSALLEM, et même des mandats précédents, et par exemple l'Élispace vous savez quand même qu'il a perdu 4 mètres en hauteur et qu'il a quand même dépassé de 15 % son budget et qu'il est beaucoup moins fonctionnel, parce qu'il a perdu justement cette hauteur. Walter AMSALLEM avait arbitré parce que sinon on allait vers 30 % d'augmentation du prix, de dérive des prix, bien sûr!

On a voté un projet d'aménagement de la place du Jeu de Paume, je crois qu'il n'y a que Jacques NEHO-RAI qui n'avait pas voté parce que d'un point de vue esthétique il y avait une sorte d'aqueduc au milieu de la place qu'il n'appréciait pas. Mais nous avons voté ce projet en espérant qu'il allait servir aux étudiants, à l'époque c'était des francs donc plusieurs millions de francs, ca n'a pas fonctionné mais on espérait tous que ça allait fonctionner. Donc on n'a pas fait d'opposition systématique je pense, mais on n'a pas dit que c'était de la gabegie. Evidemment Monsieur AMSALLEM n'a pas été réélu parce qu'il avait la meilleure gestion du monde et donc les beauvaisiens lui ont fait confiance en 2001, c'est ça ? Et puis donc le son et l'image se sont arrêtés pour Monsieur VIGUIER puisqu'il était directeur de cabinet, il était responsable de la politique menée par Walter AMSALLEM, depuis il ne s'est jamais remis en cause. Donc après il a certainement bien conseillé Madame HOUSSIN donc il a fait moins en 2008 que le score de Walter AMSALLEM en 2001, et comme ça n'allait toujours pas il a été son propre conseiller et on a vu ce que ça a donné en 2014 puisque là c'est record toutes catégories depuis 40 ans pour le P.S. à Beauvais.

M. VIGUIER: Vous êtes quand même assez lamentable, Monsieur TABOUREUX, vous êtes lamentable!

Mme LE MAIRE : On met le doigt là où ça fait mal évidemment.

- **M. TABOUREUX**: Mais on cite des faits. Vous nous dites qu'on gère mal!
- M. VIGUIER: Vous êtes toujours un peu au niveau poubelle.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, on ne vous interrompt pas, donc chacun son tour.

- M. TABOUREUX: Juste pour dire qu'il faut vous remettre en cause je pense, mais nous on va éviter de vous conseiller parce que je pense que vous vous conseillez vous-même très bien.
- M. PIA: Ce soir vous avez déclaré que vous étiez des socialistes affligés, nous, nous sommes vraiment affligés par notre opposition. Je trouve que vos propos, Monsieur RAHOUI, concernant les personnes du cabinet sont vraiment désobligeants, parce que ce sont des femmes et des hommes qui travaillent avant tout au service de la ville de Beauvais et des multiples sollicitations des habitants. Et je peux vous dire, comme l'a dit d'ailleurs Madame le Maire, qu'ils ne sont pas en surnombre et ils font un travail journalier extrêmement important bien au-delà d'ailleurs des horaires des 35 heures qu'ils pourraient effectivement demander. Donc c'est franchement très désobligeant vis-à-vis d'eux, à Beauvais vous savez il y a une équipe c'est tout le personnel, il n'y a pas un cabinet, des services, tout le monde va dans le même sens et on essaye ainsi de motiver les gens. D'ailleurs je vous rappelle, concernant le personnel, que contrairement à ce que fait l'État nous avons maintenu le fait de pouvoir leur garantir un avancement alors que l'Etat lui-même depuis maintenant plusieurs années a bloqué l'avancement de ses fonctionnaires. Donc tout le monde est à la même enseigne et je peux vous dire qu'ils font un travail absolument exemplaire.

Deuxièmement, concernant la question de la place Jeanne Hachette, alors-là on sent bien que vous tournez autour du pot. Il faut bien trouver une raison, c'est vrai que vous avez dû voter pour parce que la rénovation de la place Jeanne Hachette ce n'est quand même pas rien, c'est comme la rénovation du quartier Saint Jean, c'est vrai que finalement vous avez reconnu que c'était une belle action que nous avons menée et là vous ne voudriez pas être coupable de ne pas avoir soutenu cette rénovation qui est absolument essentielle pour la renaissance du cœur de ville.

Mais bien sûr ça vous ennuie quand même alors il faut bien trouver une raison et la raison c'est le fait que, comme on l'entend d'habitude « vous n'allez pas respecter la facture et que nous allons faire un glissement du prix jusqu'à 2 millions d'euros ». 2 millions d'euros rendez-vous compte ! Ecoutez Monsieur RAHOUI, il n'y aura pas de glissement du tout et je peux vous assurer que cette place Jeanne Hachette a été pensée et voulue pour le plus grand bien de notre ville et des habitants de votre ville. Ce que je note au fond aujourd'hui c'est que vous n'êtes pas sûr de vous et au fond vous n'êtes sûr de rien. Parce que vous entendez les commerçants un peu s'agiter, certain, et c'est normal, sont inquiets et ça on le reconnaît c'est tout à fait normal que sur des projets aussi intrusifs pour le centre-ville cela provoque l'angoisse et l'inquiétude des commerçants. Vous vous rendez compte que finalement il y a peut-être une balle à jouer au niveau électoral, on dit qu'après tout on pourrait peut-être essayer d'en convaincre, de montrer que nous opposition on a notre discours. Et bien mesdames et messieurs de l'opposition, je pense qu'en politique voyez-vous la première qualité c'est la constance.

M. RAHOUI: Juste deux choses, non pas pour revenir sur mon intervention mais pour avoir des réponses à mes questions. Donc la première, je la renouvelle, c'est de connaître le nombre de collaborateurs précisément qui travaille tant au service des beauvaisiens comme l'a dit Monsieur PIA qui ce soir une fois de plus, d'habitude c'est un peu le théâtre, là ce soir c'est la campagne électorale qui a démarré pour lui, il prépare ses élections cantonales avec fougue et avec hargne, donc on reconnaît bien là ses habitudes tournées vers la politique politicienne, bref je n'y reviendrai pas.

Et la deuxième chose par rapport à l'explication que vous m'avez donnée vis-à-vis de vos modalités d'organisation de la communication au sein de la ville de Beauvais. Effectivement beaucoup de choses sont centralisées et peu de choses sont déléguées vers des prestataires extérieurs. Néanmoins, je me souviens quand même que vous avez délégué il n'y a pas si longtemps que ça la conception du magazine municipal à une entreprise spécialisée des factures qui s'appelle Bygmalion et en l'occurrence je crois qu'il aurait fallu intégralement centraliser les choses.

Mme LE MAIRE : Alors là Monsieur RAHOUI, vous allez regretter ce que vous venez de dire. Je le dis devant mes collègues et devant la presse, je n'ai jamais travaillé avec Bygmalion!

M. RAHOUI : Alors il va falloir démentir ce qui a été écrit dans le journal Marianne qui a largement été diffusé ces derniers temps et qui relatait que la ville...

Mme LE MAIRE: Non, Monsieur RAHOUI! Ou vous regrettez vos propos et vous vous excusez sinon je porte plainte, parce que jamais je n'ai travaillé avec Bygmalion.

M. RAHOUI : Je retirerai mes propos quand vous aurez démenti ce qui a été écrit par le journal Marianne.

Mme LE MAIRE: Mais je n'ai jamais rien vu de Marianne! D'abord je vais vous dire, Monsieur RAHOUI, Marianne n'a jamais dit...

M. RAHOUI: Monsieur LOCQUET qui crie au scandale, c'est assez drôle, ça c'est très drôle!

Mme LE MAIRE : Monsieur, c'est minable, oui c'est minable !

M. RAHOUI: Alors les insultes c'est bien, les insultes bravo parce que je pense qu'en la matière...

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, je vais suspendre la séance parce que je trouve inadmissible vos propos !

M. RAHOUI: Je retirerai mes propos Madame le Maire quand vous aurez démenti ce qui a été écrit par le journal Marianne.

Mme LE MAIRE: Monsieur RAHOUI dans Marianne, il n'a jamais été dit que nous avions travaillé avec Bygmalion. Il se trouve que dans la première année du mandat, les deux premières années, Monsieur MILLOT siégeait ici dans cette enceinte. C'est le

seul lien que j'ai eu jusqu'à ce que l'éthique me commande de lui retirer ses délégations pour un certain nombre de faits que tout le monde connaît ici. Il a été condamné après une garde à vue, je n'ai pas besoin de revenir sur cette procédure. Il se trouve, petit détail qui a dû vous échapper, nous avions au début du mandat, une société, à l'époque nous n'étions pas équipés d'un graphiste rédacteur comme c'est aujourd'hui, qui a réalisé la maquette de notre journal Beauvais Notre Ville, et c'est cette entreprise qui a été cédée à Bygmalion, du jour au lendemain elle a perdu la clientèle de Beauvais. Voilà ce que j'ai à vous dire et je trouve que vos accusations perverses, permettez-moi de le dire, franchement c'est toujours pour essayer de discréditer l'équipe municipale ! Je suis infiniment déçue Monsieur RAHOUI de la façon dont vous faites de la politique, ce n'est pas comme ça que j'en fais!

M. TABOUREUX: Il y a juste dix minutes vous nous annonciez que vous aviez des propositions à faire, on voit le niveau sur lequel vous voulez jouer et la façon dont vous faites de la politique. Pour le coup c'est lamentable.

M. PIA: On voit bien que l'opposition ce soir dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire est à court d'arguments, donc quand on est à court d'arguments qu'est-ce que l'on fait, on fait des insinuations et on insulte. Et vous êtes encore une fois de plus dans l'insulte, Monsieur RAHOUI. Et ce qui est vraiment inadmissible et écœurant de votre part, pourtant vous savez que contre Monsieur MILLOT, effectivement qui a été élu premier adjoint, Madame le Maire a pris des décisions qui ont été difficiles à prendre. Il a fallu aller au tribunal Monsieur RAHOUI et à l'époque qu'entendait-on? Qu'est-ce qu'on n'entendait pas de la part de tous les partis politiques, et on était tous seuls pour se défendre, Madame le Maire était toute seule avec son éguipe, et là vous faites des insinuations mais c'est purement inadmissible, vous atteignez notre honneur Monsieur RAHOUI, c'est inadmissible! Parce que je peux vous dire qu'on en a bavé! Et ca vous n'êtes même pas capable de vous en rendre compte. Comment vous pouvez nous atteindre sur des insinuations aussi néfastes!

MME ABLA: Merci Madame le Maire. C'est pareil, je suis scandalisée et je dénonce les propos de notre collègue Mehdi RAHOUI. Je n'étais pas dans votre équipe et je ne connaissais pas vos relations avec l'ancien collègue Bastien MILLOT. Mais je sais une chose, si j'ai rejoint l'équipe de Caroline CAYEUX c'est par rapport au respect, à la transparence et l'éthique. Et vous n'êtes pas sans savoir que Monsieur Bastien MILLOT, après avoir quitté la ville de Beauvais, après avoir rejoint le conseil régional, après avoir quitté le conseil régional, a été sollicité par le conseil régional de Picardie majorité socialiste pour travailler sur la future télévision régionale.

Mme LE MAIRE: Monsieur RAHOUI? Je lève la séance, si vous ne vous excusez pas je ne terminerai pas ce conseil.

M. RAHOUI: Donc beaucoup de choses reposent sur mes épaules!

SUSPENSION DE SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE APRES 10 minutes

Mme LE MAIRE: Monsieur RAHOUI, je vous écoute.

M. RAHOUI: Madame le Maire, je voulais d'abord m'excuser de ne pas avoir cité l'intégralité de ma source. C'est un article publié par Marianne le 17 mars 2014, le titre de cet article : « Bygmalion près de chez vous : vos impôts locaux atterrissent-ils dans les poches de Bygmalion sans que vous le sachiez ? Pour en avoir le cœur net il faut scruter votre magazine municipal - avec une illustration faisant apparaitre plusieurs couvertures dont la couverture du bulletin municipal de la ville de Beauvais - Maison-Alfort, Melun, Ebly, St Gratien, Choisy, Montmorency, toutes ces ville UMP d'Ile de France passent par la société Idépole, une filiale du groupe, pour réaliser leurs revues. St Maur-des-Fossés a aussi fait appel à ses services, en déboursant au passage des centaines de milliers d'euros pour des guides qui n'ont jamais vu le jour. Le journal municipal, plaquette touristique, affiche le duo Millot-Alves, tourne à plein régime à Coulommiers dont le maire, le député Copéiste Franck Riester, s'est montré bien silencieux depuis que l'orage a éclaté. Le patron du groupe UMP à l'Assemblée, Christian Jacob fervent soutien de Copé, lui aussi a ouvert en grand au début de l'affaire dénonçant un papier racoleur du coin. Se rappelait-il alors que l'office de tourisme de Provins, la ville dont il préside fait appel à Bygmalion pour sa communication. Jusqu'à l'été 2009, le magazine de la commune de Beauvais était lui aussi conçu par Idépole, cocasse quand on sait que Bastien Millot en a été le 1er adjoint avant d'être exclu de la majorité en 2004, après sa condamnation pour détournement de fonds public, il avait gratifié un chauffeur de la ville de 1500 fausses heures supplémentaires. » Bref l'article continue en faisant état de situations d'autres villes. Madame le Maire, je me suis contenté de faire référence à ce que j'ai lu dans le journal Marianne que je viens de vous lire ce soir. Et avant d'avoir des excuses de ma part, je pense que je dois attendre que vous me fassiez un démenti par rapport à ce qui a été écrit par le journaliste Gérald Andrieux.

Mme LE MAIRE: On n'a rien à démentir, vous ne vous excusez pas, je lève la séance.

La séance est levée à 20h45.

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

SIGNATURES

	J	INLO	La Defaidanta
Le Secrétaire Mme Elodie BAPTISTE		Mme	La Présidente, Caroline CAYEUX
MIME Elodie BAPTISTE	-Espo	MILLER CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPE	Caroline CATLOX
	LES MEMBRES DU	CONSEIL MUNICIPAL	
M. Franck PIA	LEG MEMBRES DO	M. Charles LOCQUET	
W. Handria		Mi. Gilarios Essage I	
M. Olivier		M. Jérôme LIEVAIN	
TABOUREUX		00:0::::	
Mme Corinne		M. Mamadou LY	416)
CORILLION			A TOWN
Mme Cécile PARAGE		M. Christophe GASPART	
M. Jean-Luc	JA.	M. David NEKKAR	N. Committee of the com
BOURGEOIS	410		X A
M. Philippe VIBERT		Mme Charlotte	1 1
		COLIGNON	I Com
Mme Catherine	101	Mme Salima NAKIB	Charle
THIEBLIN	(July		I MUMB
Mme Françoise	1 242	Mme Aïssé TRAORE	The Williams
BRAMARD	1 A FOR		- rouse
M. Arnaud	Mil Hill	M. Benoît MIRON	CAA
DE SAINTE MARIE	Marnifan		(D)
Mme Elisabeth	1	Mme Alison GILLON	NOL
LESURE			1 E
M. Pierre		M. Antoine SALITOT	-
MICHELINO	11/1/1/		\mathcal{V}
M. Mohrad	AAA	Mme Chanez	100
LAGHRARI	Atra	HERBANNE	C VS
Mme Aysel SENOL	Air	Mme Anne ROUIBI-	1 10
	- HILLON	GEFFROY	A vauv
M. Claude POLLE		Mme Jacqueline	A land
	die.	FONTAINE	Hounde
Mme Nicole	In Clark	M. Thibaud VIGUIER	A
WISSOTZKY	N. Wissoff		
M. Jean-Marie	1	Mme Stéphanie PRIOU	
JULLIEN	cay		
Mme Fatima ABLA		M. Grégory NARZIS	MA
	ا ا		
M. Jacques		M. Mehdi RAHOUI	111-7/201
DORIDAM			Marian
M. Denis NOGRETTE		Mme Monique THIERRY	
			1. 0
Mme Guylaine	TV	Mme Florence ITALIANI	Malana
CAPGRAS	0		Malaus
Mme Nathalie	20 100	M. David ILLIGOT	
BERTOIS	KPEWIETE		
Mme Béatrice	/		
PERNIER	Merkicz	1	